

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

---

Année 2023

---

**PROCES-VERBAL N°1016  
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

---

*La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.*

*M. Philippe Benassaya, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents :* Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

*Absents excusés :* Laurence Boularan (pouvoir à Lorrain Merckaert), Sonia Brau (pouvoir à Philippe Benassaya), Richard Delepierre (pouvoir à Sylvie d'Estève), Cécile Dumoulin (pouvoir à Guy Muller), Karl Olive (pouvoir à Suzanne Jaunet), Jean-François Raynal (Fabienne Devèze).

*Le quorum de vote est atteint.*

## SOMMAIRE

<b>Adoption du procès-verbal numéro 1015 de la séance du 30 juin 2023 .....</b>	<b>9</b>
<b>2023-CD-1-7712 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Soutien exceptionnel à la population marocaine touchée par le séisme du 8 septembre 2023 (subvention 200 000 euros).....</b>	<b>9</b>
<b>2023-CD-2-7606 Politique C02 Éducation et formation - Déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges publics départementaux pour un montant de 10 000 000 euros.....</b>	<b>11</b>
<b>2023-CD-5-7657 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Acquisition d'un bien bâti à Gargenville, auprès de la SCI Les Tilleuls, pour les besoins de l'aide sociale à l'enfance, pour un montant total de 654 450 euros</b>	<b>11</b>
<b>2023-CD-5-7538 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de la parcelle BE n° 414 (86 m<sup>2</sup>) supportant un bâtiment au 2 Avenue Fernand Lefebvre à Poissy, auprès de la société Poissy SG .....</b>	<b>11</b>
<b>2023-CD-5-7658 Politique A03 Mobilité durable - Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de requalification de la RD 190 sur les communes de Carrières sous Poissy et Triel sur Seine .....</b>	<b>12</b>
<b>2023-CD-5-7660 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de dix parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la liaison entre la RD30-RD190 .....</b>	<b>12</b>
<b>2023-CD-5-7669 Politique A01 Attractivité économique - Rénovation Urbaine : subvention exceptionnelle à l'opération de construction de la Cité éducative Simone Veil (1 760 000 euros) et augmentation de la participation pour le réaménagement du collège René Cassin (800 000 euros) à Chanteloup-les-Vignes .....</b>	<b>13</b>
<b>2023-CD-1-7666 Politique A02 Solidarité territoriale - Approbation des opérations de réparation du SAS de Chanteloup et du Collège de Montesson suite aux violences urbaines de juin/juillet 2023, et demande de subvention à l'État concernant le reste à charge du Département.....</b>	<b>13</b>
<b>2023-CD-6-7631 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 4 contrats ruraux et contrats ruraux Yvelines + (880 000 euros), prorogation de deux Départemental Équipement et attribution d'une subvention exceptionnelle (10 000 euros).....</b>	<b>14</b>

<b>2023-CD-6-7632 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de la nouvelle politique contractuelle d'aide au bloc communal 2023-2026.....</b>	<b>15</b>
<b>2023-CD-6-7623 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du Contrat Départemental Yvelines + de la Commune de Rambouillet (I : 3 000 000 euros) .....</b>	<b>20</b>
<b>2023-CD-2-7620 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Adoption de l'opération de Rénovation et Restructuration du site administratif Mermoz à Versailles pour un montant de 45 millions d'euros TTC .....</b>	<b>21</b>
<b>2023-CD-2-7626 Politique A03 Mobilité durable - Approbation du dossier de prise en considération, organisation des procédures réglementaires relatives au projet de création d'une voie de liaison entre la RD 311 et la RD 321 à Carrières-sur-Seine (8 000 000 euros) .....</b>	<b>22</b>
<b>2023-CD-3-7572 Politique A06 Promotion du territoire - Aides à l'investissement dans le cadre du dispositif Rayonnement Olympique des Yvelines 2022-2023 (I : 3 155 696 euros).....</b>	<b>22</b>
<b>2023-CD-1-7630 Politique B04 Incendie et secours - Avenant n°2 convention pluriannuelle 2022-2024 Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS) (F 2 000 000 euros / I 3 000 000 euros).....</b>	<b>23</b>
<b>2023-CD-2-7683 Politique C02 Éducation et formation - Mandat de Maîtrise d'Ouvrage de la commune de La Verrière au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Étang.....</b>	<b>25</b>
<b>2023-CD-1-7591 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Conventions de partenariat et d'avance remboursable (I:2 000 000 euros) entre le Département des Yvelines et le GIE Seine et Yvelines Ressources .....</b>	<b>26</b>
<b>2023-CD-2-7611 Politique A03 Mobilité durable - Tram T13 phase 1 - Convention de solde de financement sur le périmètre d'IdFM Phase travaux (1 557 900 euros).....</b>	<b>27</b>
<b>2023-CD-5-7601 Politique A01 Attractivité économique - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique : adoption des conventions 2023 avec les structures de mise en œuvre Énergies Solidaires et ALEC Saint-Quentin-en-Yvelines (905 519 euros) .....</b>	<b>28</b>
<b>2023-CD-5-7659 Politique A02 Solidarité territoriale - Maison médicale de Saint-Arnoult-en-Yvelines : résiliation de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage départementale et lancement des études de maîtrise d'œuvre (500 000 euros).....</b>	<b>29</b>

<b>2023-CD-3-7590</b>	<b>Politique A05 Patrimoine culturel - Financement départemental de la réhabilitation du Pavillon présidentiel et des travaux de mise en lumière de l'Abreuvoir du domaine de Marly (I : 488 972,45 euros) .</b>	<b>29</b>
<b>2023-CD-3-7614</b>	<b>Politique A05 Patrimoine culturel - Aides départementales dans le cadre du dispositif « entretien du patrimoine rural 2018-2023 » (I : 291 269,14 euros).....</b>	<b>30</b>
<b>2023-CD-4-7664</b>	<b>Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - TAD SAINT QUENTIN-Subventions Solidarités (273 758 euros) .....</b>	<b>30</b>
<b>2023-CD-3-7573</b>	<b>Politique A06 Promotion du territoire - Aides en fonctionnement et en investissement dans le cadre du Programme Yvelines Sport TERritoire 2023-2025 (F : 295 960 euros ; I : 112 824 euros).....</b>	<b>31</b>
<b>2023-CD-3-7662</b>	<b>Politique A02 Solidarité territoriale - Aide exceptionnelle pour la rénovation des installations historiques du Cercle de la Voile de Paris aux Mureaux (I: 250 000 euros).....</b>	<b>32</b>
<b>2023-CD-5-7619</b>	<b>Politique A02 Solidarité territoriale - Avenant N°1 à la convention de partenariat 2023 entre le Département et IngénierY' (F: 150 000 euros).....</b>	<b>33</b>
<b>2023-CD-3-7615</b>	<b>Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Beynes, Évecquemont, Flacourt, Jouars-Pontchartrain et Villiers-le-Mahieu (I : 80 749,31 euros).....</b>	<b>34</b>
<b>2023-CD-3-7574</b>	<b>Politique A06 Promotion du territoire - Engagement du Département pour des Jeux olympiques et Paralympiques accessibles à tous (F : 98 000 euros ; I : 20 000 euros).....</b>	<b>34</b>
<b>2023-CD-1-7576</b>	<b>Politique D03 Moyens de fonctionnement - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2023 .....</b>	<b>35</b>
<b>2023-CD-3-7643</b>	<b>Politique C02 Éducation et formation - Communes - Dotations en faveur du 1er degré ULIS UPE2A (F: 185 200 euros) .....</b>	<b>35</b>
<b>2023-CD-3-7645</b>	<b>Politique C02 Éducation et formation - Collèges publics et privés : Dotations de fonctionnement (120 614,75 euros) et d'investissement (43 169 euros).....</b>	<b>36</b>
<b>2023-CD-4-7654</b>	<b>Politique A02 Solidarité territoriale - Convention entre le Département des Yvelines et le centre hospitalier de Versailles relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'acquisition d'une unité mobile de coordination médicale (UMCM) (164 965,32 euros ).....</b>	<b>36</b>

<b>2023-CD-4-7603 Politique A02 Solidarité territoriale - TAD Boucle de Seine-Attributions subventions solidarités/Développement (76 800 euros).....</b>	<b>36</b>
<b>2023-CD-4-7633 Politique B03 Insertion - Préfiguration de France Travail : convention de financement avec l'État pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, convention relative au partage de données avec Pôle Emploi et convention d'accès à une plateforme de formation .....</b>	<b>37</b>
<b>2023-CD-2-7635 Politique C02 Éducation et formation - Protocole transactionnel visant à mettre un terme au litige existant entre le Département et la Société Parisienne d'Aluminium (SPAL), pour un montant de 42 210 euros TTC .....</b>	<b>37</b>
<b>2023-CD-2-7668 Politique A03 Mobilité durable - Renouvellement de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits de transport ' Améthyste ' 2023-2027 accordés par le Département aux anciens combattants, personnes âgées, personnes handicapées, pupilles de la nation et aux orphelins de guerre.....</b>	<b>38</b>
<b>2023-CD-4-7559 Politique B02 Autonomie - Politique Autonomie établissements personnes handicapées : Subvention d'investissement pour la restructuration d'un pavillon sur le site de l'Établissement d'Accueil Médicalisé de la Fondation L. BELLAN à Septeuil (I: 86 000 euros).....</b>	<b>38</b>
<b>2023-CD-4-7563 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - TAD Seine aval - DSG - Appel à projet politique de la ville et développement social urbain (associations) et campagne d'aide alimentaire et de besoins de première nécessité (associations) - Complément d'attribution de financements pour l'exercice 2023 (79 000 euros).....</b>	<b>39</b>
<b>2023-CD-4-7584 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Attribution de subventions départementales à l'association la Croix-Rouge française - délégation territoriale des Yvelines au titre de l'année 2023 (38 000 euros).....</b>	<b>39</b>
<b>2023-CD-4-7564 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - TAD Seine aval - DSG - Contrat de développement social territorialisé hors géographie prioritaire (communes et établissements publics) - Attribution des financements - Exercice 2023 (24 800 euros).....</b>	<b>40</b>
<b>2023-CD-4-7585 Politique B02 Autonomie - Association Campus Santé Autonomie Bécheville : Autorisation pour le Département des Yvelines en</b>	

<b>qualité de membre et désignation du représentant du Département des Yvelines au sein de l'Association.....</b>	<b>40</b>
<b>2023-CD-5-7599 Politique A01 Attractivité économique - RuralogY : modification du règlement, adoption d'un PASS et d'une convention de réservation de logements pour Cernay-la-Ville avec Les Résidences Yvelines Essonne (I : 170 000 euros ) et annulation d'un PASS pour Mézy-sur-Seine avec 1001 Vies Habitat (I : -132 000 euros).....</b>	<b>41</b>
<b>2023-CD-5-7578 Politique A06 Promotion du territoire - Dispositif d'aide à l'acquisition et à l'aménagement de sentiers de randonnée - Subvention d'investissement à la commune d'Hardricourt, Saint-Lambert-des-Bois et la Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France (CCPIF) (I : 81 199 euros).....</b>	<b>42</b>
<b>2023-CD-3-7629 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières d'investissement dans le cadre du dispositif "Investissement touristique d'avenir 2023-2025" (I : 55 436,17 euros).....</b>	<b>43</b>
<b>2023-CD-3-7605 Politique C02 Éducation et formation - Dispositif e-SY - Adoption de 7 conventions tripartites (Bazemont, Chaufour-lès-Bonnières, Clairefontaine, La Boissière Ecole, Orvilliers, Rosny-sur-Seine, Tacoignières - 34 254,98 euros).....</b>	<b>43</b>
<b>2023-CD-4-7639 Politique C01 Protection de l'enfance - Avenant numéro 2 à la convention de partenariat entre le Département des Yvelines, l'Agence AutonomY', et l'association APTA78 (28 140 euros).....</b>	<b>44</b>
<b>2023-CD-3-7628 Politique A05 Patrimoine culturel - Demande de participation financière à la D.R.A.C. pour la restauration d'oeuvres d'art du 1% appartenant au Département (26 566 euros).....</b>	<b>44</b>
<b>2023-CD-3-7594 Politique A06 Promotion du territoire - Soutien départemental aux festivals et évènements culturels yvelinois (F : 30 000 euros).....</b>	<b>45</b>
<b>2023-CD-4-7592 Politique D01 Ressources humaines - Convention équipe mobile prévention des expulsions locatives parc privé .....</b>	<b>45</b>
<b>2023-CD-4-7641 Politique A02 Solidarité territoriale - Conventions de mise à disposition à titre gracieux de locaux du TAD Grand Versailles pour des partenaires .....</b>	<b>45</b>
<b>2023-CD-4-7649 Politique C01 Protection de l'enfance - Charte qualité maisons d'assistants maternels (MAM) CD / CAF / MSA.....</b>	<b>46</b>

<b>2023-CD-4-7650</b>	<b>Politique C01 Protection de l'enfance - Contractualisation départementale pour la prévention et la protection de l'enfance-avenant n°1</b>	<b>46</b>
<b>2023-CD-4-7655</b>	<b>Politique A02 Solidarité territoriale - Convention relative à la pratique de l'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse dans les centres de santé sexuelle du Département des Yvelines .....</b>	<b>47</b>
<b>2023-CD-4-7656</b>	<b>Politique A02 Solidarité territoriale - Avis sur le projet régional de santé 2023-2028 .....</b>	<b>47</b>
<b>2023-CD-1-7670</b>	<b>Politique D03 Moyens de fonctionnement - Retrait du Département des Yvelines du GIP Maximilien- plateforme francilienne des marchés publics.....</b>	<b>48</b>
<b>2023-CD-3-7589</b>	<b>Politique A05 Patrimoine culturel - Musée départemental Maurice Denis - Convention de partenariat entre l'Établissement Public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing et le Département des Yvelines .....</b>	<b>48</b>
<b>2023-CD-2-7501</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Instauration de servitudes sur la parcelle AX 280 appartenant à la commune de Sartrouville (fond servant) au bénéfice du Département des Yvelines (fond dominant) .....</b>	<b>49</b>
<b>2023-CD-5-7537</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Cession de surplus de parcelles non utilisés pour le doublement de la RD30 à Plaisir, au profit des riverains .....</b>	<b>49</b>
<b>2023-CD-5-7637</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Cession des parcelles AE n°132 et AE n°247, à Jouy-en-Josas et aux Les Loges en Josas au profit des copropriétaires riverains au prix de 35 475 euros .....</b>	<b>49</b>
<b>2023-CD-5-7640</b>	<b>Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Cession de 15 places de parking au 40 rue des Vignobles à Chatou, au prix de 119 000 euros au profit de la commune .....</b>	<b>50</b>
<b>2023-CD-5-7642</b>	<b>Politique A04 Patrimoine naturel - Adoption du règlement départemental des "Villes et Villages Fleuris" .....</b>	<b>50</b>
<b>2023-CD-5-7644</b>	<b>Politique D03 Moyens de fonctionnement - Constitutions de servitudes sur des parcelles départementales au profit d'ENGIE, ENEDIS et Versailles Grand Parc .....</b>	<b>51</b>
<b>2023-CD-5-7648</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle A n°2144 à Orgeval au profit de M. Caffin, au prix de 59,40 euros .....</b>	<b>51</b>

<b>2023-CD-5-7651</b>	<b>Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession de trois parcelles départementales à Vernouillet et constitution d'une servitude de passage de réseaux au profit de la Communauté Urbaine GPS&amp;O .....</b>	<b>51</b>
<b>2023-CD-5-7661</b>	<b>Politique D03 Moyens de fonctionnement - Protocole d'accord entre le Département et M. et Mme CHEURET permettant des travaux de rénovation des murs mitoyens entre les deux propriétés.....</b>	<b>52</b>
<b>2023-CD-5-7673</b>	<b>Politique A03 Mobilité durable - Déclassement de cinq parcelles situées sur la commune de Triel sur seine en vue de leur cession au profit de la SCCV Feucheret Basins .....</b>	<b>52</b>
<b>2023-CD-1-7562</b>	<b>Politique D04 Moyens financiers - Attribution de subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (F: 2 009,50 euros).....</b>	<b>52</b>
<b>2023-CD-1-7583</b>	<b>Politique D04 Moyens financiers - Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe des Yvelines pour la promotion des actions européennes auprès des jeunes Yvelinois (F: 7000 euros) .....</b>	<b>53</b>
<b>2023-CD-1-7602</b>	<b>Politique D04 Moyens financiers - Admissions en non-valeur et créances éteintes - Mars 2023 .....</b>	<b>53</b>
<b>2023-CD-1-7597</b>	<b>Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat avec les Départements de Matam et Kanel et l'ADEFRAMS pour l'opération "Rendre la vue" 2023 - Sénégal (F: 6 000 euros) .....</b>	<b>53</b>
<b>2023-CD-1-7609</b>	<b>Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention opérationnelle 2023-1 avec le Groupement Intercommunal du Mono au Bénin (F: 5 000 euros et I: 26 033 euros).....</b>	<b>54</b>
<b>2023-CD-1-7610</b>	<b>Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention opérationnelle 2023-1 avec la Commune des Laes 1 au Togo (F: 21 000 euros et I: 7 968 euros) .....</b>	<b>54</b>
<b>2023-CD-1-7627</b>	<b>Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-2024 avec la Commune urbaine d'Antananarivo (Madagascar) et la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC pour l'accueil et la prise en charge de stagiaires pendant 6 mois .....</b>	<b>55</b>
<b>2023-CD-3-7621</b>	<b>Politique A05 Patrimoine culturel - Convention de dépôt des archives du château de Neuville - familles Labriffe et La Bretesche.....</b>	<b>55</b>

### ***Adoption du procès-verbal numéro 1015 de la séance du 30 juin 2023***

*Le procès-verbal n°1015 de la séance du 30 juin 2023 est adopté.*

#### ***2023-CD-1-7712 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Soutien exceptionnel à la population marocaine touchée par le séisme du 8 septembre 2023 (subvention 200 000 euros)***

Le PRÉSIDENT – Une délibération ne figurant pas sur l'ordre du jour vous a été adressée par mail. Elle est consécutive à la catastrophe qui s'est produite au Maroc, d'autant plus sensible pour l'opinion yvelinoise et le Conseil départemental que la communauté marocaine et franco-marocaine est particulièrement importante dans le département.

Avant de la rapporter, je vous invite à voter la procédure d'urgence.

*La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.*

Le PRÉSIDENT – Je vous propose à travers cette délibération d'une part de verser une somme à notre association O.N.G. partenaire A.C.T.E.D. qui peut apporter des secours d'urgence et qui peut intervenir au Maroc, ce qui n'est pas le cas de la République française pour des raisons diplomatiques, et d'autre part de mettre une somme en réserve pour accompagner la reconstruction des villages. La zone touchée est très montagnarde et difficilement accessible en temps normal. L'état marocain va se concentrer sur les villes pour des raisons économiques, car la manne touristique est la première source de revenus du pays. L'intervention dans les villages sera beaucoup plus tardive. L'idée est donc de nous inscrire dans ce qui sera fait dans les villages selon les principes de la coopération décentralisée yvelinoise, c'est-à-dire en associant la diaspora. Nous recenserons à travers les associations marocaines les villages et les Yvelinois concernés, afin que ces derniers nous aident et nous accompagnent dans la définition des besoins. Nous mettrons en œuvre avec le Château de Versailles une grande soirée de collecte de fonds et nous essaierons de la pérenniser aussi longtemps qu'il sera nécessaire de collecter des fonds pour aider les villages marocains, notamment dans la reconstruction des écoles et des maisons de santé et la réalisation de chemin pour rejoindre ces villages.

Marie-Hélène Aubert – J'approuve les actions menées par le Conseil départemental qui s'inscrivent tant dans la durée pour les pays que nous accompagnons que dans l'urgence pour le Maroc, qui est un pays frère. Le Maroc n'est pas le seul pays à avoir été atteint par cette catastrophe : la Libye est passée plus inaperçue dans les médias, mais en a davantage souffert. Il est question de 10 000 ou 11 000 morts. Les institutions bicéphales sont incapables d'organiser les secours. Il me semble important que le Conseil départemental des Yvelines puisse également accompagner cette urgence, car peu d'acteurs interviennent sur la Libye, qui est en grande détresse

aujourd'hui. J'ai préparé un amendement à cette délibération et je propose de partager cette aide d'urgence entre le Maroc et la Libye.

Le PRÉSIDENT – Je suis d'accord sur le principe. Je suppose que l'idée est également de passer par ACTED pour la Libye. Faute d'Etat en Libye, nous ne pouvons nous inscrire dans une politique de long terme et l'insécurité y est trop importante.

Arnaud Péricard – Je m'associe à cet acte de solidarité : il n'y a pas de hiérarchie dans le malheur et le drame. Il ne faut pas non plus oublier nos frères arméniens du haut Karabagh. Je ne sais pas si ce sujet sera porté dans le cadre de la politique de coopération du Conseil départemental. Ce drame est particulièrement abject et je souhaiterais que nous puissions réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'une solidarité départementale avec l'Arménie.

Le PRÉSIDENT – Dans la mesure où le Département des Hauts-de-Seine est très engagé dans la coopération avec l'Arménie, je propose d'échanger avec les Hauts-de-Seine et de voir s'ils ont prévu une action spécifique. Je ne sais pas si ACTED est un partenaire mobilisé.

Je vous propose de voter la délibération avec l'amendement de Marie-Hélène Aubert, dont je vous donne lecture.

*Lecture de l'amendement proposé par Marie-Hélène Aubert.*

Pierre Fond – J'appuie la remarque d'Arnaud Péricard. Il y aura toujours des malheurs liés aux catastrophes naturelles. Le cas de l'Arménie est différent : Les Arméniens sont un peuple frère et sont très présents en France. Ils sont un peuple martyr – la France a reconnu le caractère de génocide commis par la Turquie. Il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle : une armée étrangère fait du nettoyage ethnique dans toute une partie du pays. Je suis partisan de marquer notre soutien avec les Hauts-de-Seine à ce peuple, qui a le malheur d'être situé au mauvais endroit. Tout cela se déroule dans un silence assourdissant.

Le PRÉSIDENT – Ce silence assourdissant est lié à un conflit qui lui est loin d'être assourdissant. L'Arménie était traditionnellement protégée par les Russes, qui ont d'autres préoccupations. Dans la mesure où les Hauts-de-Seine ont une organisation déjà en place, il me semble intelligent de nous appuyer sur elle et de leur demander ce que pourraient faire les Yvelines pour répondre aux besoins.

L'amendement proposé par Marie-Hélène Aubert est adopté à l'unanimité.

*La délibération 1-7712 ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.*

***2023-CD-2-7606 Politique C02 Éducation et formation - Déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges publics départementaux pour un montant de 10 000 000 euros***

Grégory Garestier, *Rapporteur* – Une enveloppe de 10 millions d'euros est prévue sur la période 2024-2026 avec une première salve de 10 collèges puis d'ici 2026 de 30 autres collèges avec des études techniques préalables. L'objectif est de répondre au décret tertiaire imposant une réduction de 40 % des consommations d'ici à 2030. Une délibération spécifique sera prévue pour les autres collèges du département. Nous pourrions obtenir jusqu'à 80 % de subventions de la Région Ile-de-France.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7606 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7657 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Acquisition d'un bien bâti à Gargenville, auprès de la SCI Les Tilleuls, pour les besoins de l'aide sociale à l'enfance, pour un montant total de 654 450 euros***

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir une propriété immobilière située sur l'île de Rangiport à Gargenville, sur une surface de 4713 m<sup>2</sup> et 380 m<sup>2</sup> de S.A.U. Il s'agit d'un ancien hôtel (un restaurant et 16 chambres). L'objectif est d'y accueillir les enfants de l'A.S.E. et éventuellement des mineurs non accompagnés. Cette opération représente au total une somme de 654 450 euros.

Le PRÉSIDENT – Je précise que cette décision est prise en harmonie avec le maire de Gargenville qui est ravi d'être débarrassé d'une friche en entrée de ville.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7657 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7538 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de la parcelle BE n° 414 (86 m<sup>2</sup>) supportant un bâtiment au 2 Avenue Fernand Lefebvre à Poissy, auprès de la société Poissy SG***

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'acquérir un ancien bâtiment de gendarmerie (R+1) (86 m<sup>2</sup>), situé 2 avenue Fernand Lefebvre à Poissy, auprès du promoteur Poissy SG, pour un euro du fait de droits antérieurs du

Département sur le bâtiment, auquel s'ajoutent les frais d'acte estimés à 3 000 euros. Ce bâtiment est destiné à l'extension de la P.M.I voisine.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7538 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7658 Politique A03 Mobilité durable - Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet de requalification de la RD 190 sur les communes de Carrières sous Poissy et Triel sur Seine***

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Il s'agit de la requalification de la R.D. 190 entre Carrières-sous-Poissy et Achères. L'acquisition porte au total sur 173 parcelles et représente 26473 m<sup>2</sup> pour un montant global d'acquisition de 2 483 864 euros auquel s'ajoutent les évictions, ce qui représente au total 2 763 864 euros. Les parcelles sont soient en zone naturelle, soient en zone agricole, soient en zone à bâtir, soit en zone constructible. Les prix au m<sup>2</sup> vont de 3,85 euros à 480 euros au m<sup>2</sup>. Le montant prend en compte les accords conclus initialement. Avant 2019 et le PLUI, certaines zones avaient été classées constructibles et ne le sont plus aujourd'hui. A ces montants s'ajoutent les frais d'experts.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7658 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7660 Politique A03 Mobilité durable - Acquisition de dix parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la liaison entre la RD30-RD190***

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Il s'agit de l'acquisition de 10 parcelles à la suite du projet d'aménagement de la liaison entre la R.D. 30 et la R.D. 190. Des études complémentaires ont montré qu'il était nécessaire d'apporter des modifications mineures portant sur les piles du pont. Ces parcelles appartiennent à l'État et à Grand Paris Aménagement. L'acquisition porte sur 10 445 m<sup>2</sup> au prix de 3,85 euros le m<sup>2</sup>, soit 40 213 euros auxquels s'ajoutent 7 000 euros de frais d'acte.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7660 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7669 Politique A01 Attractivité économique - Rénovation Urbaine : subvention exceptionnelle à l'opération de construction de la Cité éducative Simone Veil (1 760 000 euros) et augmentation de la participation pour le réaménagement du collège René Cassin (800 000 euros) à Chanteloup-les-Vignes***

Patrick Stéfanini, *Rapporteur* – La Cité éducative Simone Veil est un élément essentiel du projet de rénovation urbaine de Chanteloup-les-Vignes. La commune ambitionne de restaurer l'attractivité des différents établissements qui la composent, notamment l'école Roland Dorgelès et le collège René Cassin. Depuis que le projet a été conçu en 2018, il a connu des évolutions budgétaires significatives dues à la fois à l'évolution de la programmation et à une exigence environnementale plus forte (labellisation écoquartier). Par ailleurs, la commune de Chanteloup a connu lors des dernières émeutes des événements particulièrement difficiles ayant entraîné de lourdes dégradations. Ces événements se traduisent par un besoin de financement significatif qui conduit le Conseil départemental à envisager l'attribution d'une part d'une subvention exceptionnelle à l'opération de construction de la Cité éducative Simone Veil à hauteur de 1,7 million d'euros et d'autre part d'une augmentation de la participation départementale dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du collège René Cassin à hauteur de 800 000 euros. Ces deux propositions font l'objet de deux délibérations.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales

*Les délibérations 5-7669-1 et 5-7669-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Je salue l'évolution de cette commune, malgré ses nombreuses difficultés. Toutes les restructurations urbaines portent leurs fruits. Le Conseil départemental consacre un certain montant à cette ville et je suggère à Mme le Maire d'organiser un déplacement pour les élus qui souhaiteraient en constater les effets de la politique de la ville du Département. Chanteloup a été construite en dérogation de tout droit d'urbanisme pour être « belle vue du ciel », mais la situation est catastrophique vue d'en bas.

Catherine Arenou – Vous êtes tous les bienvenus et je vous remercie pour votre soutien et votre vote.

***2023-CD-1-7666 Politique A02 Solidarité territoriale - Approbation des opérations de réparation du SAS de Chanteloup et du Collège de Montesson***

*à la suite des violences urbaines de juin/juillet 2023, et demande de subvention à l'État concernant le reste à charge du Département*

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Les émeutes survenues fin juin-début juillet ont touché le collège Pablo Picasso de Montesson de manière limitée, mais surtout le S.A.S. de Chanteloup pour un total de travaux estimés à 500 000 euros. Il existe des franchises d'assurance de 30 000 euros chacune. Il vous est proposé de faire une demande de subvention à l'État pour que le reste à charge lié à ces franchises (60 000 euros) puisse être supporté par l'État dans le cadre des fonds mis à disposition des collectivités pour réparer ces dégâts.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7666 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Dans la précédente mandature, nous avons utilisé des sommes conséquentes sur la vidéosurveillance des collèges : c'est grâce à elle que nous avons pu détecter le groupe d'incendiaires qui s'en prenait au collège de Montesson et demander une intervention très rapide des forces de l'ordre et des pompiers, ce qui a permis de grandement limiter les dégâts.

***2023-CD-6-7631 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de 4 contrats ruraux et contrats ruraux Yvelines + (880 000 euros), prorogation de deux Départemental Équipement et attribution d'une subvention exceptionnelle (10 000 euros)***

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Il s'agit d'adopter quatre contrats ruraux et Yvelines+ pour un montant de 880 000 euros, de la prorogation de deux Départemental Équipement et de l'attribution d'une subvention exceptionnelle (10 000 euros). Les quatre contrats ruraux et contrats ruraux Yvelines + permettront la réalisation :

- À Blaru : la création de trois cabinets médicaux et de deux logements pour maintenir un médecin déjà présent et favoriser la formation de son élève (220 000 euros),
- À Crespières, l'aménagement d'un parc paysager (220 000 euros),
- À Guitrancourt, la construction d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement (220 000 euros),
- À Tessancourt-sur-Aubette, l'aménagement d'un centre d'activités communal (220 000 euros)

Il s'agit également de proroger la date de démarrage des travaux du Départemental Équipement de la Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (Fourqueux) et la

date d'achèvement du Départementale Équipement de la Commune d'Andrésy et d'autoriser cette dernière à solliciter un 2ème acompte.

Enfin, il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Chevreuse.

Les trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*Les délibérations 6-7631-1, 6-7631-2, 6-7631-3 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-6-7632 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption de la nouvelle politique contractuelle d'aide au bloc communal 2023-2026***

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Il s'agit de l'adoption de la nouvelle politique contractuelle d'aide au bloc communal. Entre 2017 et 2022, l'aide aux communes a représenté 228 millions d'euros octroyés (4 fois plus que la saison précédente), 286 contrats conclus au bénéfice de 181 communes dans toutes les Yvelines, avec une moyenne d'aide de 158 euros par habitant. Au total, 535 projets ont été soutenus. Afin de continuer à offrir une aide équitable et récurrente, le dispositif va être simplifié et rendu plus flexible, notamment à travers un élargissement des projets éligibles et avec le rehaussement des plafonds budgétaires. L'objectif est d'aider à faire face aux hausses de coûts imprévues, aux nouvelles exigences de l'État et aux divers défis de notre époque (transition écologique, changements démographiques, besoins en transport, entretien des bâtiments anciens...). Pour conserver et bonifier la qualité de vie sur notre territoire, nous renouvelons par la présente délibération notre pacte d'aide aux villes et villages yvelinois jusqu'en 2026. Nous maintiendrons ainsi nos diverses aides, permettant notamment la création et la rénovation d'équipements et d'espaces publics.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

Le PRÉSIDENT – Cette délibération arrive presque à contre-emploi : nous assouplissons, mais nous consacrerons beaucoup moins d'argent dans les années à venir à la politique contractuelle. Le président de la Commission des finances nous donnera quelques chiffres. Nous sommes face à une crise pire que celle que nous avons connue en 2008 qui a vu un affaissement des droits de mutation. Aujourd'hui, il s'agit d'un effondrement des D.M.T.O. qui nous oblige à revoir nos politiques dans tous les secteurs. Cette révision inclut des délibérations que nous avons votées et qui sont pluriannuelles, car je ne suis pas certain que le Conseil départemental sera en capacité de décaisser. Notre structure budgétaire est très simple : nous n'avons aucune marge de manœuvre fiscale et donc aucune marge de manœuvre sur les

recettes (nous ne fixons même pas le taux des D.M.T.O.). Nous ne pouvons pas décider comme nous l'avons fait en 2014 d'augmenter fortement la taxe foncière, avant les autres départements. Lorsque nous avons perdu cette taxe foncière, les Yvelines figuraient parmi les départements les moins taxés de France. Nos seules marges de manœuvre concernent les dépenses et sont plus que limitées, car 50 % de nos dépenses concernent les prestations sociales qui ne dépendent pas de nous et sont à la hausse. S'y ajoute un certain nombre de postes incompressibles dans les 50 % restant (personnels, fluides...). Les deux tiers de notre budget de fonctionnement sont à la hausse, sans que l'on puisse s'y opposer. Nos efforts devront donc porter sur le dernier tiers. Les sommes réclamées sont substantielles : j'ai annoncé le 12 juillet dernier aux maires que les années à venir seraient rudes en matière d'aide au bloc communal et que je pensais que 2024 serait épargnée... Je suis obligé de vous dire en préambule de ce vote que nous allons devoir toucher au bloc communal dès 2024. La dette est l'autre marge de manœuvre : en situation d'inflation avec des taux d'intérêt en forte augmentation, elle n'est pas envisageable. Elle peut l'être sur des sujets tels que le premier voté (panneaux photovoltaïques sur les toits des collèges) dans la mesure où ces opérations rapporteront de l'argent. Le Conseil départemental ne s'endettera pas pour la construction de collèges et les subventions au bloc communal avec des taux variables.

Patrick Stéfanini – Je vous poserai la même question que celle que j'ai récemment posée à Gérard Larcher. Une série d'événements est prévue dans les semaines à venir célébrant les communes (salon de l'association des maires de France, salon des maires des Yvelines et des Hauts-de-Seine). Le Président Sauvadet, qui préside l'association des départements de France, a interpellé le gouvernement, le Président Bédier est devenu président de l'association des départements d'Ile-de-France... Où en sont les relations avec le gouvernement quant aux réformes structurelles intéressant la décentralisation et au fait qu'il est nécessaire de prendre en compte la réalité des collectivités locales ? leur rôle est irremplaçable auprès de nos concitoyens. L'État va-t-il accepter de déplacer la frontière entre ses actions et celles des collectivités territoriales et en tirer les conséquences en termes de ressources ?

Le PRÉSIDENT – Je vous ferai la même réponse que celle que le Président Larcher vous a faite : les relations visant à marquer une évolution vers davantage de décentralisation passent davantage par les deux chambres que par les associations d'élus. Nous n'en sommes nulle part ! Je n'ai pas le sentiment qu'une augmentation de la D.G.F. soit prévue, ni qu'il y ait une réévaluation des conséquences des critères. Les Yvelines ont été sanctionnées voici 10 ans par l'effondrement de leur D.G.F., car elles avaient une fiscalité faible, un endettement quasi inexistant et des dépenses faibles. Nos critères ont un peu évolué, car nous avons été obligés d'augmenter nos impôts, notre dette et notre fonctionnement ne serait-ce que par les décisions prises par l'État... Je n'ai pas pour autant vu augmenter la D.G.F. ! Le système est toujours mobile à la baisse, mais jamais à la hausse. Cet effet cliquet est terrible ! nous nous

dirigeons vers une chute vertigineuse de l'investissement public. Les 7 Départements d'Ile-de-France estiment que leur dépense -incluant les subventions au bloc communal et qui génèrent d'autres dépenses – qui est actuellement de 3 milliards d'euros est estimée au mieux à 1,5 milliard d'euros en 2024. Vous imaginez bien quelle sera la situation des entreprises de BTP... Dans les années 2014 et 2015, nous avons dû réduire sensiblement nos investissements, mais les entreprises ont pu bénéficier de la reprise du marché de l'immobilier et des projets du Grand Paris. Celui-ci est en train de s'achever et les marchés sont attribués. Il est peu probable qu'il y ait de nouveaux marchés, hormis peut-être la ligne 18 au Nord. Le marché de l'immobilier s'effondre dans des proportions jusqu'à présent inconnues... La crise de ce secteur sera gigantesque : plus la chute est vertigineuse, plus la remontée sera rude... Il est effrayant de voir à quel point les collectivités sont ignorées comme des acteurs essentiels de la gestion du pays...

Pierre Fond – Les promoteurs considèrent que le marché ne reprendra pas avant 2026, qui est une date de mandat... Le pays a 3 000 milliards d'euros de dettes, n'a pas de majorité à l'Assemblée nationale. Si un texte important réussit à passer à chaque session parlementaire, ceci est déjà fabuleux, et il passe au prix de négociations et du fait de vider le texte... d'ici la fin de mandat, je ne serai donc pas étonné que les dossiers de décentralisation et de réforme des fiscalités locales soient « gelés ». La France va finir par emprunter à des taux de plus en plus élevés (de 3 à 7 %). La France essaie d'emprunter aux meilleurs taux sur tous les marchés financiers. Paradoxalement, des aides de l'état sont ajoutées chaque jour (chèques carburants, chèque rentrée scolaire...) alors que cet argent n'existe pas et est redistribué. Les budgets communaux n'auront rien de l'État hormis l'aide du Département. Pour s'équilibrer, les budgets communaux devront réaliser un maximum d'économies sur les budgets de fonctionnement, voire étaler les budgets d'investissement dans le temps. Il faudra « faire le ménage » dans des dépenses non indispensables.

Le PRÉSIDENT – Consigne a été passée aux services qu'il n'y aura plus de nouvelles dépenses (sauf celles liées aux Jeux olympiques) et qu'ils doivent passer au peigne fin les dépenses existantes.

Olivier Lebrun – En 2008, les D.M.T.O. ont connu une chute, mais se sont redressés assez rapidement. Il est fort à craindre que nous ne connaissions pas un redressement aussi rapide. La crise actuelle est beaucoup plus grave et touchera à la fois le Département et les communes. Les investisseurs majeurs de notre pays seront touchés l'un et l'autre. La crise de l'immobilier aura une incidence sur les obligations de construction liées à la loi S.R.U., qui fait supporter la construction du logement social en grande partie par les logements privés. Sans construction privée, il n'y aura pas de logements sociaux, mais les obligations de la loi S.R.U. continueront à peser

sur les communes. Le préfet s'évertue actuellement à réduire le nombre de communes carencées par rapport à ce qu'il devrait sur la dernière période triennale.

Le PRÉSIDENT – Il semblerait que le nouveau ministre du Logement soit d'une souplesse de verre sur ces questions de loi S.R.U. et soit dans une logique de demander aux préfets d'avoir une lecture très contraignante de cette loi. Les préfets avaient jusqu'à présent une certaine capacité d'écoute des élus pour adapter le régime de sanction en fonction de l'estimation de la bonne volonté de l'élus rapportée aux difficultés de son territoire.

Si les promoteurs évoquent une reprise du marché en 2026, c'est qu'ils sont bien conscients que l'année qui précède les élections municipales est celle de la construction d'une Z.A.C. Si les communes ne se préparent pas dès à présent à l'après-2026, la reprise ne se fera même pas à en 2026. Le problème du marché immobilier n'est pas qu'un problème de demande, mais est aussi un problème d'offre. Certains ménages sont désolvabilisés par la hausse des taux d'intérêt, et ceux qui en ont les moyens ne peuvent pas acheter. Le marché est totalement bloqué. L'offre est créée par les élus locaux : je souhaite maintenir dans les arbitrages la politique d'aide à l'offre du Département, qui est vertueuse, encore faut-il que les élus soient déterminés à agir rapidement après.

Un troisième problème nous impacte : le S.D.R.I.F.-E et le Z.A.N. (zéro artificialisation nette) traduira la nécessité de reconstruire la ville sur la ville. Les communes verront tous les nouveaux bâtiments réhaussés d'un étage et il faudra l'expliquer à tous nos concitoyens, chez qui le phénomène du *nimby* est répandu.

Alexandra Rosetti – Lors d'une inauguration à Voisins-le-Bretonneux, j'ai mis à l'honneur nos trois financeurs (le Département, la Région et Saint-Quentin-en-Yvelines) sans qui nous ne pouvons rien faire. J'ai prévu de peu investir dans ma commune, qui était plutôt florissante et qui s'est fortement appauvrie alors que nous avons augmenté les impôts de 25 % (+500 à +700 euros supplémentaires pour certains). Plutôt qu'une décentralisation, il faut parler d'une recentralisation à tout crin, car les communes n'ont plus aucun pouvoir. Ma commune n'a plus de D.G.F. et risque de devoir participer à celle des autres communes. Je suis ulcérée par la prime à la consommation attribuée au bon vouloir des communes. Une commune voisine m'a annoncé qu'elle allait le faire pour un coût de 400 000 euros, sachant qu'elle bénéficie encore d'une D.F.G. de 5 millions d'euros issue notamment des aides des autres communes. J'avais un peu d'espoir avec cette délibération, mais je suis inquiète de cette situation : l'investissement sera minimal dans ma commune en 2024.

Le PRÉSIDENT – J'ai maintenu l'inscription de cette délibération, car elle résulte d'un long et lourd travail de la part des services. Il ne faut jamais exclure la possibilité d'une bonne nouvelle, et la délibération nous permettra d'être prêts.

Eric Dumoulin – je propose de vous donner des chiffres. En juillet 2023, l'atterrissage était estimé à -90 millions d'euros de D.M.T.O. sur un total initialement de 450 millions d'euros, mais il est aujourd'hui estimé à – 140 millions d'euros de D.M.T.O. sur année, soit près d'un tiers. Nous perdons une grosse part de notre marge de manœuvre en matière d'investissement. Les villes de la partie Est du département (à -10 % ou -15 %) résistent mieux que celles de la partie Ouest (- 40 %). Cette situation est catastrophique. La solution de l'emprunt n'est pas la meilleure, car les taux d'intérêt deviennent conséquents et pèseront plus lourd en fonctionnement. Par ailleurs, la chute des D.M.T.O. divise quasiment par 3 notre marge brute d'autofinancement qui était très bonne (environ 2) et notre ratio Klopfer va rapidement se dégrader et passer de 2,5 ans à 10 ans, ce qui nous mettra en difficulté face aux banques. L'ambiance, tant pour les particuliers que pour les collectivités locales, de la part des banques, va vers un resserrement net du crédit et vers une grande vigilance sur la solvabilité. Les années 2024 à 2026 seront extrêmement compliquées pour boucler les budgets.

Le PRÉSIDENT – la population de l'Ouest est plutôt constituée de primo-accédants, contrairement à l'Est. La crise de la demande sur l'Ouest est directement liée à la solvabilité et à la hausse des taux d'intérêt. Je préfère – nous en débattons lors de la réunion de groupe avant la prochaine CP, avec des chiffres plus détaillés – faire « une grosse saignée » en 2024 que des saignées répétées de 2024 à 2026, car les D.M.T.O. baisseront encore en 2025 et 2026. Les crises se sont toujours étalées sur plusieurs années : les cycles de l'immobilier sont longs et la crise durera au moins sur une triennale. Il est préférable d'être sévères en début de période pour avoir un peu d'air sur les années suivantes. Nous serons dans l'obligation de nous adapter à cette chute vertigineuse. La dégradation de notre ratio de temps de remboursement de la dette va faire exploser notre taux d'intérêt.

Lorrain Merckaert – Nous découvrons aux échelons communaux et intercommunaux les conséquences de cette situation. Les maires sont souvent accusés de mauvaise gestion ou de radinerie : ne serait-il pas pertinent d'envisager une communication collective des communes pour sensibiliser les citoyens à ces problématiques et mieux leur faire mieux comprendre ce qui va se passer ?

Le PRÉSIDENT – C'est une bonne remarque : je ne doute pas que nous pourrions vous présenter une ébauche de plan de communication institutionnelle, car il nous faudra être très pédagogues. Vous serez néanmoins le premier média, dans toutes vos prises de paroles. J'évoque depuis le mois de juin 2023 la baisse des D.M.T.O. et la fin de « l'argent facile » : faites-en de même. Lorsqu'une association vient vous demander des financements, je vous ai indiqué quelle était la règle : pas de nouvelles dépenses et une taille dans les dépenses anciennes. Il faudra être pédagogue, passer du temps...

Julien Chambon – Nous connaissons une crise du modèle industriel de production de logements. Celle-ci n'existe pas que sous ce prisme. Nous ne sommes plus capables de faire des constructions massives, en bloc qui nécessitent beaucoup d'énergie et sur lesquelles s'appuient nos fiscalités traditionnelles. L'acte de construire est critiqué dans sa morphologie urbaine et on veut préserver les zones pavillonnaires. À l'échelle de l'Ile-de-France, la stratégie de création de surfaces de plancher et de surfaces habitables intégrées de façon plus douce dans les zones pavillonnaires n'est-elle pas une piste soutenable pour l'identité urbaine de nos territoires et une façon de faire face à la crise du modèle industriel, en trouvant des solutions plus frugales et dispersées. Il peut être intéressant de mener cette réflexion, même s'il est vrai notre fiscalité n'y est pas adaptée. Les premiers constructeurs de France pourraient être les Français eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT – Le P.L.U. est de la responsabilité des maires : ils doivent travailler à ce changement de modèle. Je pense que les promoteurs sont prêts à l'entendre, car ils ont compris que leur métier devait évoluer. Cette piste intéressante n'enlève rien au problème de solvabilité des ménages, qui n'augmentera que lorsque les taux d'intérêt baisseront. Les Départements ne peuvent rien sur ce sujet, le gouvernement peut un peu. La seule manière de maîtriser nos taux d'intérêt est d'être frugaux dans la dépense. Je partage les propos de Pierre Fond : les finances publiques de la France dérapent de façon spectaculaire. Le ministère du Budget assimile la réalisation d'économies à l'absence de dépenses nouvelles.

Ce débat se poursuivra en séance publique lors des débats d'orientation budgétaire (D.O.B.) et dès le mois d'octobre avec tous les éléments dont je disposerai à ce moment. J'ai demandé aux services de se préparer à éventuellement reporter le vote du budget qui se tient traditionnellement en fin d'année. Les économies devront être faites dans de telles proportions que la logique de rabout ne suffira pas et qu'il faudra penser différemment, ce qui nécessite davantage de temps de réflexion. La réunion de groupe d'octobre sera largement consacrée au sujet budgétaire.

*Les délibérations 6-7632-1 et 6-7632-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-6-7623 Politique A02 Solidarité territoriale - Adoption du Contrat Départemental Yvelines + de la Commune de Rambouillet (1 : 3 000 000 euros)***

Clarisse Demont, *Rapporteur* – Cette délibération concerne trois opérations pour un montant de 3 millions d'euros sur un total de 10 millions d'euros : la rénovation et la modernisation du réseau d'éclairage public (subvention départementale de 1,5 million d'euros, soit 30 % du coût total), la rénovation énergétique et la restauration patrimoniale du clos couvert de l'école élémentaire Gambetta (subvention départementale de 970 000 d'euros, soit 30 % du coût total), la rénovation de la toiture et l'aménagement d'une minicentrale photovoltaïque pour

l'école Saint-Hubert (subvention départementale de 530 000 euros, soit 30 % du montant total).

Le PRÉSIDENT – Cette délibération est paradoxale avec nos précédents échanges : on n'arrête pas un porte-avions comme on arrête un frêle esquif... Tant mieux pour Rambouillet, qui était en retard par rapport à d'autres communes qui avaient présenté leur dossier plus en amont. Nous ferons un tableau récapitulatif des dotations aux communes : rien n'est scandaleux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

*La délibération 6-7623 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7620 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Adoption de l'opération de Rénovation et Restructuration du site administratif Mermoz à Versailles pour un montant de 45 millions d'euros TTC***

Suzanne Jaunet, *Rapporteur* – Nous avons délibéré en novembre 2022 sur 5 millions d'euros pour lancer la conception, réalisation et rénovation du bâtiment Mermoz. Aujourd'hui, il vous est proposé d'accorder 40 millions d'euros supplémentaires afin de réaliser les travaux sur ce bâtiment qui accueillera 580 collaborateurs d'ici 2026. Le candidat a été sélectionné et ce bâtiment offrira des espaces qualitatifs aux collaborateurs et répondra aux exigences environnementales du Département. Le site sera raccordé au réseau de chauffage urbain de la ville de Versailles, ce qui à noter.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7620 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Nous avons commis une erreur en nous regroupant à Saint-Quentin-en-Yvelines, dans un bâtiment inadapté à nos besoins. Le développement du télétravail et du flex-office ont réduit nos besoins de surfaces. Nous nous apprêtons à vendre Mermoz pour engranger des recettes, mais nous avons finalement choisi de la conserver pour regrouper les services au même endroit. Nous revendrons le bâtiment Alpha : ces 45 millions d'euros ne représentent pas une dépense nette supplémentaire, car la revente d'Alpha viendra en déduction. L'acquisition d'Alpha nous a également permis d'économiser sur les travaux qui devaient être réalisés sur les 7 sites du Département à Versailles. Nous réaliserons un bilan général de l'opération. Cette opération ne peut pas être arrêtée du jour au lendemain.

***2023-CD-2-7626 Politique A03 Mobilité durable - Approbation du dossier de prise en considération, organisation des procédures réglementaires relatives au projet de création d'une voie de liaison entre la RD 311 et la RD 321 à Carrières-sur-Seine (8 000 000 euros)***

Suzanne Jaunet, *Rapporteur* – Ce nouveau barreau s'inscrit dans la continuité des réalisations de la R.D. 1 022 inaugurée en 2020. Ce barreau déviera le trafic qui aujourd'hui traverse le centre-ville de Carrières-sur-Seine. La voirie du centre-ville sera déclassée, ce qui permettra à la ville de la requalifier. Ce barreau permettra également la desserte du Centre de secours de Chatou-Carrières par la création d'une petite voirie de raccordement. Les travaux sont prévus pour 2027-2028, une fois les acquisitions réalisées. Le tout représente 8 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7626 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7572 Politique A06 Promotion du territoire - Aides à l'investissement dans le cadre du dispositif Rayonnement Olympique des Yvelines 2022-2023 (I : 3 155 696 euros)***

Olivier de La Faire, *Rapporteur* – Il s'agit des derniers financements du dispositif R.O.Y. Il vous est proposé d'attribuer 5 aides en investissement pour un montant de 3 155 696 euros aux communes de :

- À la commune de Maisons-Laffitte, pour 528 917 euros : CPJ Carrières Molières (stade équestre) ;
- À la commune du Vésinet, pour 56 288 euros : CPJ Stade des Merlettes (stade de tir à l'arc) ;
- Au Comité des Yvelines de Tennis, pour 110 720 euros : CPJ Parc des Sports de Feucherolles (développement du paratennis).
- Au Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion (S.M.E.A.G.) de l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, pour 363 924 euros : CPJ Centre Équestre ;
- À la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, pour 2 095 847 euros : CPJ Stade Nautique International Didier-Simond.

Ces investissements permettront de répondre à l'accueil des délégations sportives et dans s'inscrivent dans les perspectives d'héritage aux besoins du territoire et de ses usagers pour un développement du sport pour tous. Le bilan de ce dispositif est bon : 9 collectivités territoriales en ont bénéficié, 2 fédérations sportives (cyclisme et football) et 3 associations sportives, des établissements publics et des communautés

d'agglomération. Ce dispositif a concerné 17 équipements sur les 32 financés et améliorés, pour un montant total de 8 555 686 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7572 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7630 Politique B04 Incendie et secours - Avenant n°2 convention pluriannuelle 2022-2024 Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines (SDIS) (F 2 000 000 euros / I 3 000 000 euros)***

Guy Muller, *Rapporteur* – Dans le cadre de la convention pluriannuelle entre le S.D.I.S. et le Département, il vous est proposé aujourd'hui d'agréer un deuxième avenant. Un premier avenant avait précisé les montants de la participation de fonctionnement et d'investissement pour 2023, soit 75,525 millions d'euros en fonctionnement et 5 millions d'euros en investissement. Compte tenu de la forte augmentation des dépenses liées au gaz et à l'électricité, rendant impossible le paiement des factures afférentes par le S.D.I.S., le Département est contraint de renforcer son soutien financier en fonctionnement avec une hausse supplémentaire de 2 millions d'euros, ce qui porte à 76,575 millions d'euros sa participation financière en fonctionnement pour l'année 2023.

Par ailleurs, le Département a aussi souhaité accompagner le SDIS dans la mise en œuvre des pactes et contrats capacitaires. Ces mécanismes financiers de l'Etat permettent d'apporter un soutien budgétaire partiel au S.D.I.S. pour l'achat d'équipements, notamment dans le cadre de la détection et la lutte contre les feux de forêt ou à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Cette aide supplémentaire permettra d'éviter le recours à l'emprunt avec des taux d'intérêt élevés. Notre volonté de soutien supplémentaire représente une hausse de la subvention d'investissement de 3 millions d'euros, la portant ainsi à 8 millions d'euros pour 2023.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accroître notre soutien au S.D.I.S. pour 2023 avec une contribution totale de 84,577 millions d'euros, dont 76,5 millions d'euros en fonctionnement (+2 millions d'euros versus le budget prévisionnel) et 8 millions d'euros en investissement (+ 3 millions d'euros versus le budget prévisionnel). Le Département exprime également son soutien au S.D.I.S à travers d'autres prises en charge comme des travaux bâtimentaires (construction de la caserne des Mureaux pour 12 millions d'euros ou loyer annuel de 0,4 million d'euros pour les locaux de Trappes, entretien des espaces verts).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Suzanne Jaunet – Je vous remercie de voter cette délibération. Dans le cadre du pacte capacitaire, l'État a mis 150 millions d'euros sur la table pour les 100 S.D.I.S. de France, ce qui représente peu pour chaque S.D.I.S., d'autant qu'une part plus importante a été donnée aux S.D.I.S. du Sud de la France. Dans ce pacte capacitaire, 600 000 euros sont consacrés aux risques N.R.B.C. et seront intégralement remboursés par l'État, car importants dans le cadre des Jeux olympiques. J'ai assisté la veille à un entraînement des sapeurs-pompiers spécialisés en N.R.B.C. dans l'école du 77. Je sais que le S.D.I.S. coûte cher, mais nos sapeurs pompiers nous coûtent moins cher que nos déchets !

Le PRÉSIDENT – J'entends vos propos. Le Conseil départemental fournit des efforts considérables depuis plusieurs années en faveur du S.D.I.S. Les efforts ne peuvent pas être à sens unique : nous vous avons demandé de réfléchir sur le système d'intervention et nous vous avons proposé des solutions. Si le dossier est refermé, ne comptez pas sur notre constante générosité. J'ai lu la note que vous m'avez transmise sur ce qu'il faudrait faire, mais vous savez pertinent qu'elle n'est pas réaliste. Vous attendiez que l'État règle un problème qu'il a lui-même créé. Soir les Yvelines ont la capacité de trouver les réponses, soit le S.D.I.S. sera également concerné par la baisse des dotations. Tous les projets envisagés sont conditionnés par notre capacité à générer des économies de fonctionnement. Nous devons tous avoir la capacité de repenser différemment les choses (action sociale...).

Suzanne Jaunet – Nous cherchons bien entendu des solutions, mais nous ne pouvons pas mettre une personne en réinsertion dans une ambulance du S.D.I.S...

Le PRÉSIDENT – Pourquoi ? Ces personnes peuvent suivre une qualification de brancardier.

Suzanne Jaunet – Les compétences d'un sapeur-pompier ne sont pas celles d'un brancardier... les sapeurs-pompiers volontaires ressentent comme une injustice le fait d'être considérés comme des brancardiers.

Le PRÉSIDENT – Notre proposition est d'alléger la tâche des sapeurs-pompiers pour qu'ils se concentrent sur leurs missions professionnelles et de confier les missions les moins qualifiées professionnellement à des personnes en insertion. Si cela n'est pas possible, nous ferons différemment. Soit vous identifiez des économies substantielles à réaliser, soit nous ne passerons plus une seule délibération concernant le S.D.I.S. !

Suzanne Jaunet – J'entends que les économies sont pour tout le monde... Aujourd'hui, la réglementation oblige à avoir 3 sapeurs-pompiers dans une

ambulance... le coût de sortie d'une ambulance est de 1 300 euros et la carence est remboursée à 200 euros. L'A.R.S. devrait nous verser 1,5 million d'euros : les positions prises par les services de l'État ne sont pas logiques au regard du fonctionnement départemental. Les S.D.I.S. sont prêts à envisager de travailler différemment, et les compétences des sapeurs-pompiers sont aujourd'hui différenciées... il n'est pas si facile que cela de mettre une personne en réinsertion dans une ambulance... Il faudra envisager le débat de façon plus réaliste.

Le PRÉSIDENT – Nous vous laissons le réalisme des positions et je prendrai celui des finances !

*La délibération 1-7630 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7683 Politique C02 Éducation et formation - Mandat de Maîtrise d'Ouvrage de la commune de La Verrière au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Étang***

Philippe Benassaya, *Rapporteur* – La Verrière a été durement touchée par les émeutes de la nuit du 28 au 29 juin 2023 : l'école maternelle des Étangs des Noés et l'école élémentaire du Bois de l'Étang ont brûlé et sont devenues totalement inutilisables. Les élèves ont pu être relogés. Compte tenu du caractère exceptionnel de la situation et eu égard à la situation de cette commune, il vous est proposé que La Verrière délègue la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction de ces écoles au Département. Le nouveau groupe scolaire regroupera les deux écoles ainsi que l'école maternelle du Bois de l'Étang non impactée par les incendies. Un accueil de loisir et une restauration viendront compléter l'ensemble. Par ailleurs, le Département assistera la ville dans la préparation d'une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du fonds dédié aux collectivités ayant subi des dégâts à l'occasion, en lien direct avec les violences urbaines de juin 2023. Enfin, le Département entend par cette convention apporter son soutien technique à la commune pour cette reconstruction dans les meilleurs délais.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7683 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Fabienne Devèze quitte la séance.*

Pierre Fond – Je salue le courage du maire de la Verrière. Être maire de certains territoires n'est pas toujours une sinécure, y compris à titre personnel (menaces...). 280 groupes scolaires ont été brûlés en 3 jours, sans parler des équipements administratifs. Une réflexion est-elle menée sur les lieux de reconstruction des

équipements administratifs ? Ils ont été construits là où ils étaient pour faciliter la vie des citoyens... ils les ont tellement appréciés qu'ils les ont brûlés ! Peut-être faut-il revoir les conditions de sécurité des bâtiments ? Après trois jours d'émeutes majeures dans tout le territoire, il n'en est plus question. Une réunion inutile a eu lieu à l'Élysée avec l'ensemble des maires.

Le PRÉSIDENT – Une telle réflexion n'existe pas à notre échelle ! Nous suivons les décisions de la commune.

Nicola Dainville – La Verrière va reconstruire sur le foncier existant, faute d'autre foncier disponible et parce qu'il s'agit d'une école de proximité. Je tiens à remercier toutes les villes qui nous ont prêté du matériel (chaises, tables, armoires...) et qui ont permis d'aménager 8 salles de classe dans une école régionale de 1<sup>er</sup> degré et 3 salles de classe dans une école maternelle. Je remercie également la Région qui a mis son local à disposition et ses navettes pour emmener les enfants d'une école à l'autre. Enfin, je remercie le Département, son Président pour sa remarquable réactivité et ses extraordinaires équipes techniques dont l'expertise et le professionnalisme nous sont d'une immense aide. Notre petite ville ne compte qu'une personne en charge de l'urbanisme et un seul policier municipal... et des capacités financières quasiment nulles et aucune capacité d'emprunt et un autofinancement limité. Sans l'aide de trésorerie du Département pour avancer quelques frais de démolition et d'expertise, sans l'aide technique des équipes, La Verrière ne s'en sortirait pas. 250 enfants sont aujourd'hui privés d'école et pourront avoir une nouvelle école d'ici trois ans.

Philippe Benassaya – Je salue le courage, la patience, la bienveillance et la pédagogie dont a fait preuve Nicolas Dainville vis-à-vis de sa population. Je salue d'une manière générale tous les maires à la tête de communes difficiles à gérer sur le plan social et sécuritaire et confrontées à une forte délinquance.

Le PRÉSIDENT – Je salue le travail du directeur de bâtiments et du directeur général adjoint ville patrimoine et construction.

***2023-CD-1-7591 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Conventions de partenariat et d'avance remboursable (1:2 000 000 euros) entre le Département des Yvelines et le GIE Seine et Yvelines Ressources***

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Le présent rapport vous propose d'approuver la convention d'avance remboursable d'un montant de deux millions d'euros (2 000 000 euros) du Département des Yvelines au profit du G.I.E. Seine et Yvelines Ressources afin de lui permettre de financer dans les meilleures conditions le démarrage rapide et efficace de ses activités. Ce rapport vous propose également d'approuver la mise à disposition de ressources (locaux, équipements, matériels...) dont les modalités sont déterminées au sein d'une convention de partenariat entre le

Département des Yvelines et le G.I.E. Seine et Yvelines Ressources afin de lui permettre un démarrage de ses activités dans les meilleures conditions.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7591 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7611 Politique A03 Mobilité durable - Tram T13 phase 1 - Convention de solde de financement sur le périmètre d'IdFM Phase travaux (1 557 900 euros)***

Patrick Stéfanini, *Rapporteur* – Le Tram 13 mis en service en juillet 2022 relie Saint-Germain-en-Laye RER au Nord et Saint-Cyr RER au Sud. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une convention de financement qui permettra de solder la phase travaux de l'opération Tram 13 – Phase 1. Nous avons déjà soldé notre participation sur la base du coût d'objectif de l'opération tel qu'il avait été défini à l'avant-projet. Nous avons constaté des prévisions de dépenses supplémentaires au-delà du coût d'objectif. Le montant total des surcoûts et de l'ordre de 7 millions d'euros. I.D.F.M. participera à hauteur de 1,8 million d'euros et il reste donc plus de 5 millions d'euros à répartir entre les autres financeurs. Il vous est proposé que le Département participe à hauteur de 30 % de ce solde, l'État participant à hauteur de 21 % et la Région à hauteur de 49 %.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7611 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Nous avons mené une négociation avec Ile-de-France Mobilité (I.D.F.M) et la présidente de son Conseil d'administration sur l'évolution de son budget. I.D.F.M. a été confronté à plusieurs difficultés : le Covid, l'accroissement du réseau et à mon avis la double erreur du prix du Pass Navigo. Le Pass Navigo a été passé à un tarif unique par M. Huchon, mais à un prix inférieur à celui qu'il aurait dû être pour maintenir les recettes, ce qui a amené les présidents de Conseils départementaux de la nouvelle majorité régionale à défendre la nécessité de réaugmenter le Pass Navigo, ce qui n'a pas été fait. Les déficits se sont cumulés face à l'explosion des dépenses d'investissement et nous sommes aujourd'hui dans une impasse sur le financement des transports en Ile-de-France. Une négociation entre le préfet de Région et Ile-de-France Mobilités a permis à l'État d'apporter 580 millions d'euros. Pour le reste, nous nous orientons vers une augmentation de la cotisation des entreprises de petite couronne (car la qualité des infrastructures n'est pas modifiée en grande couronne) : la valeur marchande va s'accroître ainsi que le

prix du Pass Navigo (+1 % de l'inflation) pour les usagers. Il a été proposé aux Départements de financer une augmentation du Pass Navigo de l'inflation +2 %. À ma demande, Patrick Stéfanini a défendu une position réservée sur cette augmentation. Nos arguments ont été partiellement entendus, en précisant notamment un délai. Il y aura donc inflation + 2 % jusqu'en 2028, puis de 2028 à 2031, seule l'inflation sera prise en compte. Sur ces bases, l'ensemble des présidents de Conseils départementaux a décidé de voter favorablement la proposition. Le vote de la Seine-Saint-Denis est davantage d'ordre politique que technique et nous espérons qu'elle s'abstiendra.

Patrick Stéfanini – Il faut rester vigilant : l'accord passé semble-t-il, par la Présidente de région avec l'État suppose que le Parlement vote un certain nombre d'augmentations de taxes : j'attends de voir quel accueil le Sénat leur réservera.

Le PRÉSIDENT – Nous sommes favorables à l'augmentation de la taxe de séjour, car elle n'est pas payée par les Franciliens, mais par des usagers extérieurs à la Région.

***2023-CD-5-7601 Politique A01 Attractivité économique - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique : adoption des conventions 2023 avec les structures de mise en œuvre Énergies Solidaires et ALEC Saint-Quentin-en-Yvelines (905 519 euros)***

*Alexandra Rosetti quitte la salle et ne prend pas part au vote sur la première délibération 5-7601-1 et Nicole Bristol et Nicolas Dainville quittent la salle et ne prennent pas part au vote sur la deuxième délibération 5-7601-2.*

Josette Jean, *Rapporteur* - Reconnu pour son action de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires yvelinois les plus modestes, grâce à son Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) Habiter Mieux, qui le place au 1er rang des départements franciliens en la matière, le Département des Yvelines souhaite désormais étendre son offre de service à la totalité des Yvelinois. Le budget total de déploiement de ce programme s'établit à 3 millions d'euros pour la période 2022-2023. Il est financé à 50 % par les Certificats d'Économie d'Énergie (C.E.E. soit 1,5 million d'euros), à 32% par le Département (1 million d'euros), à 16 % par les E.P.CI (0,5 million d'euros) et à 2% par la Région (0,1 million d'euros). Afin de déployer cet accompagnement gratuit et d'apporter aux Yvelinois des conseils de qualité, le Département a fait le choix de mobiliser l'expertise des Espaces Info Énergie (E.I.E.) déjà présents sur le territoire, que sont Énergies Solidaires et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (A.L.E.C. S.Q.Y.). Au regard de l'enquête de satisfaction réalisée par l'ADEME depuis 2022, le bilan du programme est satisfaisant avec une moyenne de 94,1 % d'usagers satisfaits (sur 919

sondés). Il vous est aujourd'hui proposé d'adopter les conventions S.A.R.E., établies pour l'année 2023, avec Énergies Solidaires et l'A.L.E.C. S.Q.Y., représentant un financement total de 905 519 euros (486 823 euros pour Énergies Solidaires et 418 696 euros pour l'A.L.E.C. S.Q.Y.). Ce financement est pris en charge à hauteur de 325 165 euros (soit 36 %) par le Département, le reste étant couvert par les C.E.E. (580 354 euros).

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-7601-1 et 5-7601-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7659 Politique A02 Solidarité territoriale - Maison médicale de Saint-Arnoult-en-Yvelines : résiliation de la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage départementale et lancement des études de maîtrise d'œuvre (500 000 euros)***

Laurent Richard, *Rapporteur* – La construction d'une nouvelle maison médicale à Saint-Arnoult-en-Yvelines est une nouvelle étape de la lutte contre la désertification médicale. Nous avons voté cette intention de construire cette maison médicale en 2018, et avons confié en 2020 la maîtrise d'ouvrage à la ville. Celle-ci a éprouvé des difficultés à l'assumer et a demandé au Conseil départemental de la reprendre. La première délibération consiste à résilier la maîtrise d'ouvrage déléguée que nous avons confiée à Saint-Arnoult et la deuxième délibération consiste à reprendre ce travail. Les deux études réalisées à l'époque sont inadaptées, car le terrain d'assiette a changé ou sont obsolètes. Il s'agit d'approuver de nouveau la construction de cette maison médicale pour un coût d'étude de 500 000 euros T.T.C. à comparer aux 5 millions d'euros de coûts globaux.

Les deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Le PRÉSIDENT – Nous sortons enfin de ce dossier qui pourrissait la vie municipale de Saint-Arnoult depuis longtemps.

*Les délibérations 5-7659-1 et 5-7659-2 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7590 Politique A05 Patrimoine culturel - Financement départemental de la réhabilitation du Pavillon présidentiel et des travaux de mise en lumière de l'Abreuvoir du domaine de Marly (I : 488 972,45 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Cette opération se fait en partenariat avec la fondation Charles de Gaulle. Le Département sera associé à la rédaction du projet

scientifique et culturel du pavillon. La mise en lumière de l'abreuvoir de Marly vise à valoriser ses murs rocaillés historiques. Une inauguration avec les Hauts-de-Seine est prévue en novembre 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7590 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Il s'agit probablement de la dernière opération de ce type que le Département financera pour la ville de Versailles. C'est à Marly que le Général de Gaulle a écrit ses mémoires de guerre. Nous avons beaucoup aidé Versailles et nous avons dit à la présidente de l'établissement public que les aides départementales allaient se réduire.

***2023-CD-3-7614 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides départementales dans le cadre du dispositif « entretien du patrimoine rural 2018-2023 » (I : 291 269,14 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit de contribuer au financement de la création de nouveaux carnets d'entretien pour 9 édifices historiques, à hauteur de 54 048 euros, de participer au financement de la mise à jour de carnets d'entretien sur 11 édifices historiques pour un montant de 44 000 euros et de participer au financement de la réalisation de travaux d'entretien sur 14 édifices historiques pour un montant 193 221 euros. Au total, 62 communes ont été engagées sur 61 opérations de travaux pour un montant global de 1,4 million d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7614 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7664 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - TAD SAINT QUENTIN-Subventions Solidarités (273 758 euros)***

Philippe Benassaya, *Rapporteur* - Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation du Conseil départemental l'attribution de subventions, en matière de politique de solidarité et de développement local, aux associations, communes et aux établissements publics communaux ayant présenté une demande sur le Territoire d'Action Départementale de Saint Quentin. Le Conseil départemental des Yvelines mène une politique volontariste en matière de solidarité incluant, notamment, la

jeunesse, les familles, la parentalité, la prévention, l'action sociale et l'insertion sociale afin de répondre aux besoins des Yvelinois.

Cette politique complète la politique d'appui au développement résidentiel et à la rénovation urbaine, ainsi que les projets structurants des territoires en cohérence avec les orientations stratégiques de développement du Département (aménagement, cadre de vie, développement économique, emploi).

Dans ce contexte, le Département des Yvelines, au-delà de ses missions obligatoires, soutient depuis de nombreuses années l'action des communes et des acteurs associatifs en matière de développement social sur les territoires. Les Territoires d'Action Départementale sont les interlocuteurs privilégiés des Yvelinois et des acteurs locaux pour leur apporter davantage de réactivité et de fluidité et adapter le service public aux spécificités locales.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7664 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Nous ne subventionnerons plus ce type d'actions, ou de façon symbolique. Nous vivons les derniers feux de ce type d'action.

***2023-CD-3-7573 Politique A06 Promotion du territoire - Aides en fonctionnement et en investissement dans le cadre du Programme Yvelines Sport TERRITOIRE 2023-2025 (F : 295 960 euros ; I : 112 824 euros)***

Olivier de La Faire, *Rapporteur* – Le programme Yvelines Sport Territoire vise à faire du sport un des leviers de cohésion sociale et territoriale. Il comporte plusieurs dispositifs ou aides en faveur des collectivités yvelinoises, des associations de sport fédéral, mais aussi du sport scolaire, des établissements scolaires. Il vous est proposé de soutenir trois dispositifs.

Il s'agit tout d'abord d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du dispositif « ChampYons clubs » à la suite d'un appel à projets auprès des associations de sport fédérales qui souhaitent s'engager dans une dynamique sociale, d'inclusion, de santé et d'éducation, de formation pour leurs licenciés et en lien avec les acteurs sociaux et éducatifs du territoire. Il s'agit d'un changement profond du sens donné au partenariat que le Département entend construire avec les clubs au bénéfice d'une valorisation des politiques auprès des publics prioritaires et du développement du sport dans les Yvelines. Il vous est proposé d'allouer un total d'aides en fonctionnement de 275 960 euros en faveur de 22 associations de sport fédéral pour une soixantaine d'actions sur le territoire.

Il s'agit ensuite d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'aide « Yvelines Terre de sports » : dans le cadre de l'organisation d'événements sportifs rayonnant dans le département des Yvelines, il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros en faveur du club Poissy Basket Association pour l'organisation de ces deux tournois.

Enfin, il s'agit d'attribution des subventions au titre du dispositif « Investissement Sportif d'Avenir 2023-2025 » visant à rendre le sport accessible à tous dans le département grâce à la qualité des équipements sportifs et du matériel mise à disposition des utilisateurs. Plusieurs projets sont concernés : celui du Cercle d'escrime de Saint-Nom-la-Bretèche, le Cercle de la voile des boucles de la Seine, celui de l'association Sportive de Saint-Cyr-Fontenay, ceux des communes de Noisy-le-Roi, Toussus-le-Noble, des Mureaux, des Essarts-le-Roi et d'Épône. Le cumul de ces aides représente 112 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7573 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7662 Politique A02 Solidarité territoriale - Aide exceptionnelle pour la rénovation des installations historiques du Cercle de la Voile de Paris aux Mureaux (I: 250 000 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* - Créée en 1858, l'association Cercle de la Voile de Paris (C.V.P.) est un des plus anciens yachts clubs français. Installé à l'origine au petit Gennevilliers, en face d'Argenteuil, il déménage aux Mureaux en 1894, où il a accueilli de nombreux événements internationaux, tels que les régates de l'exposition universelle de 1900 et les Jeux olympiques de voile en solitaire en 1924. Le C.V.P. est un ensemble architectural patrimonial, construit sur pilotis et sur des terrains inondables de bord de Seine : il est aujourd'hui en mauvais état et nécessite un important programme de travaux. Une fois rénové, il accueillera notamment le site d'expérimentation des activités nautiques de l'Institut de Santé Parasport Connecté Synergies (I.S.P.C. Synergies), héritage majeur des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour le Département. Il vous est ainsi proposé de soutenir cette opération à hauteur de 250 000 euros (soit 33,33 % du budget prévisionnel) et d'approuver la convention de financement qui formalise cet engagement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7662 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Ce projet est subventionné, car il s'inscrit dans le cadre des Jeux olympiques.

***2023-CD-5-7619 Politique A02 Solidarité territoriale - Avenant N°1 à la convention de partenariat 2023 entre le Département et IngénierY' (F: 150 000 euros)***

Nicole Bristol, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet l'adoption de l'avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat 2023 entre le Département des Yvelines et l'Agence IngénierY'. Cette dernière doit en effet faire face à une augmentation de ses activités plus importante que prévu, en matière de marchés publics et de conseils juridiques, et ceci auprès d'un plus grand nombre de collectivités adhérentes. Cela conduit l'Agence à renforcer ses effectifs avec des incidences sur ses charges à caractère général. Ainsi, le besoin de financement supplémentaire d'IngénierY' est estimé à 150 000 euros, lié pour les deux tiers à l'augmentation de sa masse salariale (105 000 euros), et pour un tiers à la hausse des charges à caractère général (45 000 euros dont 35 000 euros n'ont pas vocation à être reconduits en 2024). Par conséquent, il est proposé d'augmenter le montant du financement annuel 2023 du Département de 1,1 million d'euros à 1,25 million d'euros. Pour mémoire, IngénierY' bénéficie également de la mise à disposition gracieuse d'agents du Département et de matériels, portant la valorisation totale du soutien départemental à 1,9 million d'euros pour l'année 2023 (contre 1,8 million d'euros initialement).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7619 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Patrick Stéfanini – Je remercie l'Assemblée départementale et son président pour cette augmentation de la dotation budgétaire d'IngénierY'. Nous sommes très sollicités par les communes rurales notamment sur les questions de rénovation énergétique. Nous avons créé un 5<sup>ème</sup> pôle fin de faire aux demandes qui affluent de toutes parts.

Le PRÉSIDENT – Dans le cadre du nouveau carcan qui pèse sur nous, la politique de la gratuité totale des prestations d'IngénierY' doit être réexaminée. Elle crée une certaine déresponsabilisation des demandeurs. Cette augmentation sensible est la dernière avant le retour à bonne fortune. Les maires conservent un volet fiscal mobile qui les amène à n'augmenter que la taxe foncière. En dehors du fait de s'endetter et mettre le budget en déficit, le Conseil départemental n'a plus aucune mesure possible sur ses recettes. Le fait que l'on puisse externaliser quelques recettes, aussi modestes

soient-elles n'est pas une absurdité. Cela est également vrai pour les chasseurs : nous sommes à 3 000 euros près ! Il faut avoir l'obsession de l'économie et à chaque fois que nous le pouvons, de la ressource.

***2023-CD-3-7615 Politique A05 Patrimoine culturel - Aides pour la restauration des patrimoines historiques aux communes de Beynes, Évecquemont, Flacourt, Jouars-Pontchartrain et Villiers-le-Mahieu (I : 80 749,31 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Ce dispositif s'achève en 2023 et a permis d'accompagner 123 projets à hauteur de 4,9 millions d'euros. La délibération concerne la restauration des patrimoines historiques de Beynes, Évecquemont, Flacourt, Jouars-Pontchartrain et Villiers-le-Mahieu pour un montant de 80 749 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7615 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Le sénateur communiste des Hauts-de-Seine Pierre Ouzoulias réalise un rapport au Sénat sur la conservation des patrimoines historiques et a cité en exemple le dispositif du Conseil départemental des Yvelines.

***2023-CD-3-7574 Politique A06 Promotion du territoire - Engagement du Département pour des Jeux olympiques et Paralympiques accessibles à tous (F : 98 000 euros ; I : 20 000 euros)***

Olivier de La Faire, *Rapporteur* – Le Département a fait le choix d'accueillir la flamme olympique sur son territoire et d'organiser un événement populaire au sein du domaine de Madame Élisabeth à Versailles. Il a également souhaité permettre aux publics pour lesquels il engage une action de pratiquer un sport qui fonde l'identité des Yvelines, que ce soit le golf, le cyclisme et l'équitation.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

- Les termes de l'avenant à la convention conclue avec le Comité d'Organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (C.O.J.O.P.), stipulant que le Département prend en charge les célébrations finales du parcours de la flamme et les termes de la convention liant le C.O.J.O.P. à la ville de Versailles qui désigne cette dernière comme « ville-étape » ;

- Les conventions à signer avec la Fédération française de Golf (30 000 euros en fonctionnement), la Fédération française de Cyclisme (68 000 euros en fonctionnement et 20 000 euros en investissement) et la démarche engagée auprès des centres équestres du département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7574 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7576 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) 2023***

Olivier Lebrun, *Rapporteur* – Il s'agit de répartir une dotation de l'État d'environ 15 millions d'euros (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) vers les communes dites défavorisées. Ce fonds de compensation de la suppression de la taxe professionnelle créée voici quelques années a subi des diminutions régulières, sur les trois dernières années. Il vous est proposé de le répartir sur 45 communes des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7576 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7643 Politique C02 Éducation et formation - Communes - Dotations en faveur du 1er degré ULIS UPE2A (F: 181 500 euros)***

Sylvie d'Estève, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de soutenir les communes pour l'accueil des élèves yvelinois du 1<sup>er</sup> degré à besoins particuliers par l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 181 400 euros pour les classes spécifiques du 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2022-2023 :

- 73 classes d'inclusion scolaire, primaires (U.L.I.S.) et maternelles (U.E.M.) : 138 700 euros, soit un forfait annuel de 1 900 euros par classe
- 70 unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (U.P.E.2.A.) : 42 700 euros soit un forfait annuel de 610 euros par classe

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7643 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7645 Politique C02 Éducation et formation - Collèges publics et privés : Dotations de fonctionnement (120 614,75 euros) et d'investissement (43 169 euros)***

*Éric Dumoulin et Stéphanie Thieyre quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Claire Chagnaud-Forain, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de dotations spécifiques de fonctionnement, de subventions en faveur d'actions pédagogiques et de subventions d'investissement pour soutenir les collèges publics et privés yvelinois, pour un montant total de 163 783,75 euros. (Compensation de frais de transport élevé, réalisation de travaux et matériels, récompense des collégiens gagnants d'un concours de vidéo).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7645 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7654 Politique A02 Solidarité territoriale - Convention entre le Département des Yvelines et le centre hospitalier de Versailles relative à l'attribution d'une subvention d'investissement pour l'acquisition d'une unité mobile de coordination médicale (UMCM) (164 965,32 euros)***

Julien Chambon, *Rapporteur* – Dans le cadre des futurs Jeux olympiques de 2024, nous vous proposons d'adopter l'octroi d'une subvention d'investissement au Centre hospitalier de Versailles pour son projet d'acquisition d'une Unité mobile de coordination médicale au bénéfice du S.A.M.U. 78 pour un montant de 164 965 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7654 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7603 Politique A02 Solidarité territoriale - TAD Boucle de Seine- Attributions subventions solidarités/Développement (76 800 euros)***

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles. Le présent rapport soumet à l'approbation de la Commission départementale l'attribution de subventions, en matière de politique de solidarité et de développement, aux communes ou associations ayant présenté une demande sur le territoire d'action départementale des Boucles de Seine. Le montant total des subventions s'établit à

78 600 euros et permet de soutenir des actions sur les thématiques enfance/famille et insertion sociale. Le montant se répartit entre 67 300 euros de subventions de fonctionnement et 9 500 euros de subventions d'investissement (chariots mobiles sensoriels Snoezelen par la Ville de Montesson).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7603 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7633 Politique B03 Insertion - Préfiguration de France Travail : convention de financement avec l'État pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, convention relative au partage de données avec Pôle Emploi et convention d'accès à une plateforme de formation***

Catherine Arenou, *Rapporteur* – Sur cette délibération, seules des recettes sont attendues à hauteur de 1,2 million d'euros. 18 territoires ont été sélectionnés dans le cadre de l'expérimentation France Travail. Les Yvelines ont accepté leur sélection en limitant l'expérimentation au territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines qui regroupe près de 4 000 bénéficiaires du R.S.A. Cette délibération vous propose d'acter la convention de financement par l'État de 1,2 million d'euros destiné au personnel qui accompagnera ce dispositif France Travail. Activit'Y fonctionne déjà de cette manière en partage de données avec entre autres Pôle Emploi.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7633 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7635 Politique C02 Éducation et formation - Protocole transactionnel visant à mettre un terme au litige existant entre le Département et la Société Parisienne d'Aluminium (SPAL), pour un montant de 42 210 euros TTC***

Grégory Garestier, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à votre approbation le protocole transactionnel entre la Société Parisienne D'aluminium (S.P.A.L.) et le Département des Yvelines pour des travaux ayant eu lieu au collège Albert Camus à Gargenville pour 42 210 euros (11 fenêtres posées qui n'étaient pas prévues dans l'offre initiale).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7635 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7668 Politique A03 Mobilité durable - Renouvellement de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits de transport ' Améthyste ' 2023-2027 accordés par le Département aux anciens combattants, personnes âgées, personnes handicapées, pupilles de la nation et aux orphelins de guerre***

Laurent Brosse, *Rapporteur* - Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le renouvellement de la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits de transport « Améthyste » accordés par le Département aux anciens combattants et assimilés, personnes âgées, personnes handicapées, pupilles de la nation et aux orphelins de guerre leur permettant de bénéficier soit de la gratuité, soit d'une tarification plus avantageuse des transports en Ile-de-France. L'actuelle convention arrive à expiration le 30 septembre 2023. Il est proposé de renouveler cette convention en tenant compte de la dernière délibération du Conseil d'administration d'I.D.F.M. en date du 28 juin 2023, qui insère notamment un nouveau critère à savoir la suppression de la condition de non-activité professionnelle. Ce dispositif est onéreux : nous avons eu en 2022 près de 20 000 bénéficiaires avec un reste à charge pour le Département de plus de 4,7 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 2-7668 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Ce dispositif fait partie des négociations que nous avons avec la Région. Nous acceptons une augmentation de la tarification Pass Navigo et nous souhaitons en contrepartie parvenir sur ce dossier à une tarification à l'acte et non au forfait. Nous chiffrons les économies attendues à 1,4 million d'euros.

***2023-CD-4-7559 Politique B02 Autonomie - Politique Autonomie établissements personnes handicapées : Subvention d'investissement pour la restructuration d'un pavillon sur le site de l'Établissement d'Accueil Médicalisé de la Fondation L. BELLAN à Septeuil (I: 86 000 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Cette délibération concerne le financement de travaux de réhabilitation du foyer d'accueil médicalisé de la fondation Léopold

Bellan située à Septeuil. Le montant de la subvention est de 86 000 euros sur une dépense totale de 730 000 T.T.C. (11,77 % de la dépense). L'établissement profitera de cette opportunité pour créer 5 places supplémentaires (passant ainsi de 60 à 65 places). Cette subvention d'investissement sera répercutée sur le budget de fonctionnement de l'établissement permettant de faire baisser le prix de journée des résidents.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7559 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7563 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - TAD Seine aval - DSG - Appel à projet politique de la ville et développement social urbain (associations) et campagne d'aide alimentaire et de besoins de première nécessité (associations) - Complément d'attribution de financements pour l'exercice 2023 (79 000 euros)***

Marc Herz, *Rapporteur* - Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation du conseil départemental l'attribution de subventions à des associations ayant candidaté dans le cadre de l'appel à projet 2023 politique de la ville et développement social urbain, en complément des montants alloués par délibération de la commission permanente du 26 mai 2023. 79 000 euros ont ainsi été attribués.

Le PRÉSIDENT – Ce dispositif a davantage vécu qu'il ne va vivre...

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7563 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7584 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Attribution de subventions départementales à l'association la Croix-Rouge française - délégation territoriale des Yvelines au titre de l'année 2023 (38 000 euros)***

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – le nombre de repas distribués a augmenté de 10 % entre 2021 et 2022. Plus de 12 000 foyers ont été aidés par des colis alimentaires, des remises de tickets service ou par les épiceries sociales. Le montant de la subvention proposée est de 38 000 euros.

Le PRÉSIDENT – Autant nous ne subventionnerons plus un certain nombre d'actions, autant certaines actions comme celles de l'aide alimentaire, nous devons continuer à les subventionner : ces associations reçoivent de moins en moins de dons, car les entreprises de distribution donnent de moins en moins, car elles gèrent mieux leurs stocks. Elles sont confrontées à une baisse de leurs entrées de denrées et à une hausse du nombre d'allocataires.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7584 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7564 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - TAD Seine aval - DSG - Contrat de développement social territorialisé hors géographie prioritaire (communes et établissements publics) - Attribution des financements - Exercice 2023 (24 800 euros)***

Marc Herz, *Rapporteur* - Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale l'attribution des subventions aux communes et établissements publics dans le cadre du contrat de développement social territorialisé 2023 hors géographie prioritaire, en matière de politique de solidarité sur le territoire d'action départementale Seine aval. Le montant des subventions proposé est de 24 800 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7564 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7585 Politique B02 Autonomie - Association Campus Santé Autonomie Bécheville : Autorisation pour le Département des Yvelines en qualité de membre et désignation du représentant du Département des Yvelines au sein de l'Association***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Le projet de Campus Autonomie consiste à proposer aux étudiants des formations sanitaires et médicosociales. Le campus, situé à Bécheville, devrait accueillir d'ici 2027 5 000 étudiants du secondaire au bac + 5. L'objectif est de répondre aux besoins des filières en tension, de créer des synergies pédagogiques, de mutualiser les financements, de créer des passerelles et de favoriser l'attractivité de ces métiers. L'association qui porte ce projet, Campus Santé Autonomie est constituée du Département, de l'université de Saint-Quentin-en-

Yvelines, des membres du Groupement hospitalier de territoire (GHT) Nord, de l'association la Sauvegarde des Yvelines et de l'Agence interdépartementale de l'Autonomie. Il vous est proposé de désigner Albert Fernandez, directeur général adjoint délégué aux solidarités du Département, comme son représentant au sein de cette association.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-7585 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Le Président Pierre Bédier est remplacé par Pierre Fond pour la délibération suivante.*

***2023-CD-5-7599 Politique A01 Attractivité économique - RuralogY : modification du règlement, adoption d'un PASS et d'une convention de réservation de logements pour Cernay-la-Ville avec Les Résidences Yvelines Essonne (I : 170 000 euros) et annulation d'un PASS pour Mézy-sur-Seine avec 1001 Vies Habitat (I : -132 000 euros)***

*Catherine Arenou, Joséphine Kollmannsberger, Cécile Zammit-Popescu, Fabienne Devèze, Pierre Bédier et Éric Dumoulin sortis de la salle ne prennent pas part au vote pour la délibération 5-7599-2.*

Alexandra Rosetti, *Rapporteur* – RuralogY est un programme départemental permettant de financer les opérations locatives sociales dans les communes rurales pour concourir à leur projet de développement et de revitalisation des centres-bourgs. La taille des opérations, leur complexité technique et l'absence de financement de l'État nécessitent souvent des subventions pour se réaliser. Depuis sa création en 2015, Ruralog'Y a accompagné 14 opérations sur 11 communes et a permis la construction de 196 logements locatifs sociaux en secteur rural pour un montant total de subventions de 5,4 millions d'euros.

Il vous aujourd'hui proposé :

D'adapter le règlement de financement afin de rendre éligibles au soutien départemental les logements P.L.S. afin de répondre à un besoin identifié sur les communes rurales confrontées à la vacance des logements les plus sociaux

De soutenir une opération sur la commune de Cernay-la-Ville permettant la création de 11 logements locatifs sociaux (170 000 euros attribués au bailleur Les Résidences Yvelines Essonne, avec un logement réservé pour le Département) ;

D'annuler le financement octroyé à 1001 Vies Habitat, pour une opération de 11 logements locatifs sociaux à Mézy-sur-Seine (132 000 euros) suite à la caducité du

permis de construire et à l'impossibilité de concevoir un projet de même type suite à la modification du P.L.U.I.

Les trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-7599-1, 5-7599-2 et 5-7599-3 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

*Pierre Bédier reprend la présidence.*

***2023-CD-5-7578 Politique A06 Promotion du territoire - Dispositif d'aide à l'acquisition et à l'aménagement de sentiers de randonnée - Subvention d'investissement à la commune d'Hardricourt, Saint-Lambert-des-Bois et la Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France (CCPIF) (I : 81 199 euros)***

Patrick Stéfanini, *Rapporteur* – Le Département est compétent depuis 1983 pour établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, ce qui le conduit à financer à la fois le volet pédestre et le volet équestre de ce plan. Le Département compte plus de 1 400 km de sentiers et de randonnée pédestre et un peu moins de 500 km d'itinéraires équestres. Le présent rapport a pour objet de vous proposer, dans le cadre du dispositif d'aide relatif à l'acquisition et à l'aménagement des sentiers de randonnée, l'attribution d'une subvention de :

- 12 792 euros à la commune d'Hardricourt pour des travaux de restauration de trois chemins ruraux empruntés par un nouvel itinéraire de promenade et randonnée ;
- 61 538 euros à la commune de Saint-Lambert-des-Bois pour l'aménagement d'un chemin rural emprunté par un itinéraire équestre (Boucle n°4) ;
- 6 869 euros à la Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France (CCPIF) pour équiper six itinéraires de randonnée intercommunaux de panneaux signalétiques.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7578 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7629 Politique A06 Promotion du territoire - Attribution d'aides financières d'investissement dans le cadre du dispositif "Investissement touristique d'avenir 2023-2025" (I : 55 436,17 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* - Il vous est proposé de soutenir, pour un montant total de 55 436 euros les deux opérateurs suivants :

- Le Muséum National d'Histoire Naturelle (31 884,42 euros) pour l'acquisition de 4 voiturettes électriques pour l'arboretum de Versailles-Chèvreloup ;
- La Maison Elsa Triolet-Aragon (23 51,75 euros pour l'aide à la réfection d'huisseries, fenêtres et toitures

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7629 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7605 Politique C02 Éducation et formation - Dispositif e-SY - Adoption de 7 conventions tripartites (Bazemont, Chaufour-lès-Bonnières, Clairefontaine, La Boissière Ecole, Orvilliers, Rosny-sur-Seine, Tacoignières - 34 254,98 euros)***

Anne Capiiaux, *Rapporteur* – le Département des Yvelines a adopté en juin 2022 les dispositifs e-SY de généralisation des équipements individuels et qui visent à équiper en cartables numériques d'ici 2026 tous les élèves du CM1 à la 3<sup>ème</sup> ainsi que leurs enseignants. La mise en œuvre de ce dispositif est confiée à Seine-et-Yvelines Numérique (S.Y.N.). Concernant l'aide au bloc communal, le Département apporte son soutien aux communes ou intercommunalités dans la réalisation de leur projet numérique scolaire par la mise à disposition de cartables numériques pour tous les élèves et enseignants des classes de CM1 et de CM2 des écoles publiques élémentaires, ainsi que par une participation au financement des éventuels travaux de prérequis.

Ce rapport propose l'adoption de sept conventions tripartites « e-SY » avec les communes de Bazemont, Chaufour-Lès-Bonnières, Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière-École, Orvilliers, Rosny-sur-Seine et Tacoignières représentant un montant total de subvention de 34 254,98 euros et la mise à disposition de 340 tablettes pour un montant total de 194 480 euros la première année.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7605 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7639 Politique C01 Protection de l'enfance - Avenant numéro 2 à la convention de partenariat entre le Département des Yvelines, l'Agence AutonomY', et l'association APTA78 (28 140 euros)***

*Marie-Hélène Aubert quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Geoffroy Bax de Keating, *Rapporteur* – Il s'agit d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département, l'Agence Autonomie et l'association A.P.T.A. 78. Cette dernière a la charge de promouvoir le projet départemental de télémédecine et d'en assurer l'attractivité auprès des médecins généralistes du département. Avec cette subvention de 28 140 euros, il s'agit d'indemniser les médecins volontaires pour l'expérimentation de la télémédecine et des téléconsultations et de les former à la prise en main des cabines et des logiciels.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7639 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Le déploiement des télécabines n'est pas aussi performant qu'on le souhaiterait : il se fera moins rapidement que prévu et il faudra tirer les leçons des difficultés rencontrées.

***2023-CD-3-7628 Politique A05 Patrimoine culturel - Demande de participation financière à la D.R.A.C. pour la restauration d'oeuvres d'art du 1% appartenant au Département (26 566 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'une demande de participation financière à la D.R.A.C. pour la restauration d'œuvres d'art du 1 % artistique pour un montant de 26 566 euros (50 % du montant global). Ces œuvres sont exposées au sein des collèges de Fontenay-le-Fleury (René Descartes), Mantes-la-Jolie (André Chénier), Vélizy-Villacoublay (Saint-Exupéry). Ces œuvres nécessitent une restauration, car elles pourraient représenter un danger pour la sécurité des élèves.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7628 est adoptée à l'unanimité des votants.*

*Arnaud Péricard quitte la séance.*

***2023-CD-3-7594 Politique A06 Promotion du territoire - Soutien départemental aux festivals et événements culturels yvelinois (F : 30 000 euros)***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s’agit de la continuité des aides votées en mai 2023 sur les festivals et événements yvelinois. Il vous est proposé d’accompagner à hauteur de 30 000 euros 3 manifestations supplémentaires :

- « Sculptures en l’île : retour aux sources », parcours d’art contemporain qui a pris ses quartiers à Andrésy pour quatre mois, de juin à octobre (10 000 €),
- L’évènement « Freneuse Gaming Show 2023 », organisé en septembre (10 000 €), évènement labellisé PASS+,
- Le « Festival Jeune Public » monté par le centre culturel Le Chaplin à Mantes-la-Jolie en novembre prochain (10 000 €).

À ce titre 29 festivals et événements culturels yvelinois ont été accompagnés par le Conseil départemental pour un montant total en fonctionnement de 708 200 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 3-7594 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7592 Politique D01 Ressources humaines - Convention équipe mobile prévention des expulsions locatives parc privé***

Julien Chambon, *Rapporteur* – Il vous est proposé de reconduire un dispositif de prévention des expulsions locatives dans le parc privé. Ce dispositif fait l’objet d’une convention avec l’État et le Département. Dans le contexte actuel de crise du logement, la prévention est utile. Les recettes attendues sont de 284 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7592 est adoptée à l’unanimité des votants.*

*Alexandra Rosetti quitte la séance.*

***2023-CD-4-7641 Politique A02 Solidarité territoriale - Conventions de mise à disposition à titre gracieux de locaux du TAD Grand Versailles pour des partenaires***

*Olivier de La faire quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Philippe Benassaya, *Rapporteur* – il s’agit d’approuver trois conventions de mise à disposition gracieuse de locaux départementaux au bénéfice des associations U.D.A.F 78, A.R.P.E.J.E. et de la Mission Locale Intercommunale de Versailles visant à favoriser la proximité du suivi des populations qu’elles accompagnent.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-7641 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7649 Politique C01 Protection de l'enfance - Charte qualité maisons d'assistants maternels (MAM) CD / CAF / MSA***

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* - Les Maisons d’Assistants Maternels (M.A.M.) sont des groupements d’assistantes maternelles (AM) au sein d’un même local dédié à l’accueil de jeunes enfants. Dans sa mission d’agrément des assistantes maternelles, le Département des Yvelines avait élaboré avec la Caisse d’allocations familiales, une charte de qualité à destination des M.A.M. yvelinoises pour s’assurer de la viabilité des projets et assurer la sécurité et le développement des enfants accueillis. Les M.A.M. reçoivent une aide financière de la C.A.F. au démarrage de leur activité si elles sont en territoire prioritaire et une aide du Département pour l’achat de petits équipements. La M.S.A. participera au dispositif d’aide : au vu de l’évolution des pratiques des assistantes maternelles, il vous est proposé d’accepter cette nouvelle charte incluant désormais la M.S.A.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-7649 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7650 Politique C01 Protection de l'enfance - Contractualisation départementale pour la prévention et la protection de l'enfance-avenant n°1***

Geoffroy Bax de Keating, *Rapporteur* – En 2022, le Conseil départemental a contractualisé avec la préfecture des Yvelines et l’A.R.S. concernant nos actions de prévention et de protection de l’enfance. Les recettes attendues représentaient 4,457 millions d’euros de la part de l’État. Il vous est proposé de proroger ce contrat pour l’année 2023.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 4-7650 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7655 Politique A02 Solidarité territoriale - Convention relative à la pratique de l'interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse dans les centres de santé sexuelle du Département des Yvelines***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Afin de pouvoir prescrire la pilule abortive dans les centres de santé sexuelle du Département (I.V.G. médicamenteuse), il est nécessaire de conventionner avec les hôpitaux du territoire. Je vous propose d'adopter cette convention avec les centres hospitaliers de Versailles, Mantes-la-Jolie, Meulan-Les Mureaux, de Poissy-Saint-Germain-en-Laye et de Rambouillet.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-7655 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-4-7656 Politique A02 Solidarité territoriale - Avis sur le projet régional de santé 2023-2028***

Laurent Richard, *Rapporteur* – le Conseil départemental doit donner un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028, constitué par l'A.R.S. et qui est sa feuille de route pluriannuelle. Ce P.R.S. met en exergue un diagnostic régional faisant ressortir deux enjeux forts sur les thématiques de santé mentale des Franciliens et notamment des jeunes et sur les déterminants de la santé périnatale. 6 axes stratégiques ont été définis pour suivre ces fils rouges et sont des priorités portées par l'A.R.S.

- Développer la prévention, la promotion de la santé et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des usagers dans toutes les dimensions de la santé ;
- Construire des parcours de santé et des filières de soin lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients ;
- Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soins accessible, adaptée et de qualité ;
- Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France ;
- Gérer, anticiper et prévenir les risques ;
- Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

Ce P.R.S. très ambitieux et semble être à l'état de vœu pieux. Pour cette raison, le Conseil départemental a « émis un avis favorable avec réserve » quant au manque de réalisme de ce P.R.S. Le Conseil départemental insiste sur l'importance de disposer d'éléments chiffrés associés aux différentes priorités et fiches d'actions et questionne la stratégie qui sera adoptée par l'A.R.S. afin de traduire les ambitions affichées

(ressources humaines et financières mobilisables et mobilisées par l'État). Je salue les services d'avoir répondu dans un délai aussi contraint.

Le PRÉSIDENT – Tous les Conseils départementaux semblent émettre un avis favorable avec réserve pour les raisons indiquées.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

*La délibération 4-7656 est adoptée à l'unanimité des votants avec réserve.*

***2023-CD-1-7670 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Retrait du Département des Yvelines du GIP Maximilien- plateforme francilienne des marchés publics***

Laurent Richard, *Rapporteur* – Cette décision est destinée à faire faire des économies de fonctionnement au Département : il s'agit de renoncer à notre adhésion au G.I.P. Maximilien, un portail francilien d'avis de publication de marchés publics créé en 2014. La cotisation annuelle est de 18 850 euros, mais ce portail est très peu utilisé en raison de problèmes d'interconnexion entre nos systèmes d'information. La cotisation 2023 proposée passerait à 26739 euros. Nous proposons de ne pas continuer avec ce service peu utilisé.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7670 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7589 Politique A05 Patrimoine culturel - Musée départemental Maurice Denis - Convention de partenariat entre l'Établissement Public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing et le Département des Yvelines***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Le musée Maurice Denis a tissé un partenariat étroit avec le musée d'Orsay pour des prêts et des dépôts d'œuvres d'art. Le musée d'Orsay réunit la plus grande collection d'œuvres du 19<sup>ème</sup> siècle. En plus de l'enrichissement des collections, cette convention permettra au musée Maurice Denis de bénéficier de l'expertise en matière d'acquisition, de programmation, de montage et d'exposition. Cette signature aura lieu le 15 janvier 2024 à l'occasion du lancement du mois de l'impressionnisme dans notre musée. Une exposition « chemins de la nature » est également programmée avec les Côtes-d'Armor.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-7589 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-2-7501 Politique A03 Mobilité durable - Instauration de servitudes sur la parcelle AX 280 appartenant à la commune de Sartrouville (fond servant) au bénéfice du Département des Yvelines (fond dominant)***

Laurent Brosse, *Rapporteur* – Cette délibération porte sur l'instauration d'une servitude réelle et perpétuelle sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune de Sartrouville au profit du Conseil départemental des Yvelines. Cette opération intervient avant la cession de cette parcelle à un nouvel acquéreur. Il s'agit d'un mur de soutènement de la R.D. 308 réputé appartenir au domaine public routier du Département. Cet ouvrage nécessite des actions de surveillance, d'entretien et de maintenance à moyen et long terme. Cette servitude est consentie à titre gratuit : les frais liés à son instauration et sa publication étant prise en charge par le Département à hauteur de 1 500 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

*La délibération 2-7501 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7537 Politique A03 Mobilité durable - Cession de surplus de parcelles non utilisés pour le doublement de la RD30 à Plaisir, au profit des riverains***

Clarisse Demont, *Rapporteur* - Ce rapport propose la cession de surplus de parcelles situées le long de la R.D. 30 à Plaisir, au profit de 5 propriétaires riverains, à l'euro ou à titre onéreux, en contrepartie de l'instauration de servitudes perpétuelles de passage pour l'entretien d'un mur anti-bruits départemental et de tréfond car les parties cédées supportent la semelle de ce mur. L'ensemble des frais d'acte seront à la charge des acquéreurs. La recette attendue est de 4 178 euros.

Les cinq délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-7537-1, 5-7537-2, 5-7537-3, 5-7537-4 et 5-7537-5 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7637 Politique A03 Mobilité durable - Cession des parcelles AE n°132 et AE n°247, à Jouy-en-Josas et aux Les Loges en Josas au profit des copropriétaires riverains au prix de 35 475 euros***

Clarisse Demont, *Rapporteur* - Ce rapport propose de céder deux parcelles cadastrées sise aux Loges-en-Josas et sise à Jouy-en-Josas, toutes deux situées au droit de la

R.D. 120, au profit de la copropriété riveraine qui occupe déjà cette emprise au moyen d'une convention d'occupation temporaire. Ces deux parcelles lui sont cédées au prix de 35 475 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7637 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7640 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Cession de 15 places de parking au 40 rue des Vignobles à Chatou, au prix de 119 000 euros au profit de la commune***

Clarisse Demont, *Rapporteur* - Ce rapport propose de céder à la commune de Chatou 15 places de parking situées dans la copropriété de la Résidence Bel Air pour un montant total de 119 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7640 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7642 Politique A04 Patrimoine naturel - Adoption du règlement départemental des "Villes et Villages Fleuris"***

Pauline Winocour-Lefèvre, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le règlement départemental des villes et villages fleuris. Ce label est un outil qui contribue à l'attractivité de notre territoire, très fortement engagé dans une démarche de développement durable. La composition du jury a été modifiée afin de l'organiser par collèges institutionnel, associatif, technique et grand public avec une meilleure répartition territoriale des membres du jury. Les labels ont été clarifiés, car les Yvelines ont créé les trophées yvelinois ouverts à toutes les communes. 120 communes yvelinoises sont engagées et nous encourageons les autres à faire de même. Le Département s'engage également à davantage accompagner les communes dans leurs démarches Villes et Villages fleuris.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

*La délibération 5-7642 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7644 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Constitutions de servitudes sur des parcelles départementales au profit d'ENGIE, ENEDIS et Versailles Grand Parc***

Josette Jean, *Rapporteur* - Pour les besoins de ses projets immobiliers à Bréval (M.M.T.) et à Versailles (Mines ParisTech), le Département a sollicité Enedis et G.R.D.F. afin que ses futurs bâtiments soient raccordés aux réseaux de distribution d'électricité et de gaz. Ces travaux de raccordement nécessitent de constituer des servitudes de passage. De son côté, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (C.A. V.G.P.), qui a modernisé son réseau d'assainissement au droit du Chemin de Halage à Bougival, a fait part au Département de sa volonté de constituer une servitude de passage de canalisation passant en tréfond de la parcelle AH n°72, propriété départementale. Ces servitudes ayant un caractère d'utilité publique, elles ne donneront pas lieu au versement d'indemnités. Les frais de constitutions et de publications sont à la charge des concessionnaires et de la C.A. V.G.P.

Les trois délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*Les délibérations 5-7644-1, 5-7644-2 et 5-7644-3 sont adoptées à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7648 Politique A03 Mobilité durable - Cession de la parcelle A n°2144 à Orgeval au profit de M. Caffin, au prix de 59,40 euros***

Clarisse Demont, *Rapporteur* - Ce rapport propose de céder la parcelle cadastrée (117 m<sup>2</sup>) sise à Orgeval et située au droit de la R.D. 154, au profit de M. Caffin, au prix de 59,40 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7648 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7651 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Cession de trois parcelles départementales à Vernouillet et constitution d'une servitude de passage de réseaux au profit de la Communauté Urbaine GPS&O***

Clarisse Demont, *Rapporteur* - Le présent rapport propose les modalités de cession de trois parcelles départementales et l'instauration d'une servitude réelle de passage de réseaux sur quatre parcelles toutes situées à Vernouillet, au profit la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, pour un euro.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7651 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7661 Politique D03 Moyens de fonctionnement - Protocole d'accord entre le Département et M. et Mme CHEURET permettant des travaux de rénovation des murs mitoyens entre les deux propriétés***

Pauline Winocour-Lefèvre, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'accepter le protocole d'accord entre le Département et M. et Mme Cheuret pour des travaux sur le mur mitoyen entre leur propriété et celle que possède le Département au 34 boulevard de la République à Versailles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7661 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-5-7673 Politique A03 Mobilité durable - Déclassement de cinq parcelles situées sur la commune de Triel sur seine en vue de leur cession au profit de la SCCV Feucheret Basins***

Josette Jean, *Rapporteur* – Ce rapport propose de déclasser les parcelles cadastrées section AO n°643, n°669, n°670, n°673 et n°674 situées sur la commune de Triel sur Seine, acquises dans le cadre du projet de déviation de la R.D. n°1 et n°22, projet aujourd'hui abandonné, en vue de leur cession au profit de la S.C.C.V. Feucherets-Basins.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 5-7673 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7562 Politique D04 Moyens financiers - Attribution de subventions départementales de fonctionnement au titre de l'exercice 2023***

*à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre (F: 2 009,50 euros)*

Bertrand Coquard, *Rapporteur* – Le présent rapport soumet à l’approbation du Conseil départemental l’attribution de subventions de fonctionnement à des associations d’anciens combattants et victimes de guerre. 68 demandes ont déjà été approuvées cette année et il s’agit d’approuver 14 nouvelles demandes pour un montant total de 2 009 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7562 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7583 Politique D04 Moyens financiers - Subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe des Yvelines pour la promotion des actions européennes auprès des jeunes Yvelinois (F: 7000 euros)***

*Stéphanie Thieyre et Pauline Winocour-Lefevre quittent la salle et ne prennent pas part au vote.*

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Il s’agit d’attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 euros à la Maison de l’Europe des Yvelines à Saint-Germain-en-Laye pour la promotion des actions européennes dans le cadre de la formation des jeunes yvelinois. Elle organise des activités d’information, de dialogues, de rencontres et de formations pour devenir un réel relais de proximité entre les citoyens et les institutions.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7583 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7602 Politique D04 Moyens financiers - Admissions en non-valeur et créances éteintes - Mars 2023***

Eric Dumoulin, *Rapporteur* – Il s’agit d’admettre en non-valeur et en créances éteintes un montant de plus de 1 million d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7602 est adoptée à l’unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7597 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat avec les Départements de Matam et***

***Kanel et l'ADEFRAMS pour l'opération "Rendre la vue" 2023 - Sénégal  
(F: 6 000 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* - En complément à son action de coopération décentralisée, le Département peut s'engager dans des programmes spéciaux aux côtés de nos collectivités partenaires. Le présent rapport porte sur une contribution exceptionnelle du Département de 6 000 euros à l'opération « Rendre la vue » 2023 mise en œuvre au Sénégal avec l'Association pour le développement des échanges entre la France, le Maroc et le Sénégal (A.D.E.FRA.M.S.) en partenariat avec les Départements de Matam et de Kanel, et qui consiste à proposer à 10 bénéficiaires des opérations gratuites de la cataracte. La participation des deux Départements partenaires est équivalente.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7597 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7609 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention opérationnelle 2023-1 avec le Groupement Intercommunal du Mono au Bénin (F: 5 000 euros et I: 26 033 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Le présent rapport porte sur la convention annuelle de coopération décentralisée 2023-1, plus précisément sur la gestion des déchets solides et le renforcement institutionnel du groupement. Le Département apporte une contribution financière globale de 31 033 euros € (26 033 euros d'investissement et 5 000 euros de fonctionnement) ainsi qu'une subvention en nature correspondant à la cession du matériel nécessaire à la mise en place d'une unité de fabrication du biocharbon réalisée dans le cadre du programme de gestion et valorisation des déchets (d'une valeur nette comptable de 29 315 euros)

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7609 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7610 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention opérationnelle 2023-1 avec la Commune des Lacs 1 au Togo (F: 21 000 euros et I: 7 968 euros)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la convention annuelle avec la commune des lacs au Togo portant sur le soutien au lycée d'enseignement technique avec l'achat de matériel, la mise en place de formations post-bac, la construction d'un hangar, l'optimisation des boues de vidange issues des latrines du programme d'assainissement non collectif pour en faire des engrais

agricoles. Enfin, cette convention porte sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour faciliter le travail des agents communaux. Il est proposé d'accorder une subvention d'investissement de 7 968 euros et une subvention de fonctionnement de 21 000 euros et une subvention d'équipement en nature pour 12 500 euros et d'approuver la convention annuelle.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7610 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-1-7627 Politique B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités - Convention de partenariat 2023-2024 avec la Commune urbaine d'Antananarivo (Madagascar) et la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC pour l'accueil et la prise en charge de stagiaires pendant 6 mois***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* – Notre Président a effectué une mission à Madagascar sur invitation du maire d'Antananarivo et du président du Sénat malgache et a été sollicité sur différents sujets tels que la planification territoriale, les services urbains et le développement économique. Afin de réaliser un diagnostic technique de la situation, le Département a fait appel à la Chaire d'économie urbaine de l'E.S.S.E.C. spécialisée sur ces sujets. Il s'agit d'approuver une convention de partenariat entre le Département, la commune d'Antananarivo et l'E.S.S.E.C pour la prise en charge et l'accueil de stagiaires pendant 6 mois. Il n'est pas à ce stade évoqué de nouvelle coopération décentralisée.

Le PRÉSIDENT – Si nous avons sacralisé les crédits de la coopération décentralisée dans la précédente crise budgétaire, cela ne sera pas le cas cette fois-ci, et nous aurons là-aussi à serrer la vis. Nous mettrons en pratique un rapport annuel sur la coopération décentralisée. Nos investissements, qui sont modestes, sont de réels accélérateurs de développement. Ils s'inscrivent dans les politiques sociales du Département, avec un accompagnement des diasporas.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

*La délibération 1-7627 est adoptée à l'unanimité des votants.*

***2023-CD-3-7621 Politique A05 Patrimoine culturel - Convention de dépôt des archives du château de Neuville - familles Labriffe et La Bretesche***

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* - Les archives privées des familles Labriffe et La Bretesche, conservées au château de Neuville forment un ensemble tout à fait unique, qui permet de retracer depuis le XIVe siècle, l'évolution des seigneuries de Gambais et de Neuville, puis du marquisat de Neuville, puis, pour la période la plus

récente, toute la gestion du domaine jusqu'au milieu du XXe siècle. Au travers de ces archives familiales, c'est toute une partie de l'histoire de France qui est éclairée. Il vous est proposé d'adopter la convention de dépôt des archives privées du château de Neuville (archives des familles Labriffe et La Bretesche) aux Archives départementales des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

*La délibération 3-7621 est adoptée à l'unanimité des votants.*

Le PRÉSIDENT – Je vous transmets les salutations de Madame Christine Boutin. Je salue le départ en retraite de Manuela Bourjac. L'actuelle cheffe de cabinet Aurélie Moreira intégrera le service de Communication sur la dimension événementielle et Julien Ayache la remplacera.

*Une réunion de Groupe est prévue le 20 octobre 2023. La séance publique se tiendra le 17 novembre 2023.*

*La séance est levée à 12 heures 50.*

Le secrétaire :



Nicolas DAINVILLE

Le président :



Pierre BÉDIER